

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

SOMMAIRE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT	5
1 PRÉAMBULE	5
2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	5
2.1..... PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	5
2.2..... PRÉSENTATION DU SITE ET DES LOCAUX	7
2.3..... ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SITE	8
2.4..... MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES ET PRODUITS FINIS	10
2.5..... GESTION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION	12
2.6..... ÉNERGIES UTILISÉES ET UTILISATION	14
3 NOMENCLATURE CONCERNÉE	17
3.1..... SITUATION ADMINISTRATIVE EXISTANTE	17
3.2..... CLASSEMENT ACTUEL DES RUBRIQUES ICPE	19
3.3..... COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE	25
4 SYNTHÈSE DE LA DÉFINITION DE L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DES CONTRAINTES ASSOCIÉES, DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES ENVISAGÉES	26
5 VOLET SANTÉ	35
5.1..... GÉNÉRALITÉS SUR LES EFFETS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE	35
5.2..... EFFETS D'UNE CONTAMINATION DES SOLS	36
5.3..... EFFETS DES ÉMISSIONS AQUEUSES	37
5.4..... ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES	37
5.5..... EFFETS DES ÉMISSIONS SONORES	42
5.6..... CONCLUSIONS	44

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS	45
1. REMARQUE PREALABLE SUR LA TENUE DE L'ETUDE DE DANGERS	45
2. CRITERE D'EVALUATION DES DANGERS	46
3. SYSTEME DE COTATION ET EVALUATION DES DANGERS	47
3.1. L'ENVIRONNEMENT DU SITE : CIBLES POTENTIELLES	51
3.2. CONCLUSION SUR L'EVALUATION DES RISQUES DU SITE	53
3.3. SCENARIOS RETenus	56
4. MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS	65
4.1. EVACUATION DU PERSONNEL	65
4.2. ORGANISATION DES SECOURS	66
4.3. MOYENS D'INTERVENTION INTERNE	69
4.4. LES MOYENS D'INTERVENTION EXTERNES	69
CONCLUSION GENERALE	71

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

1 PRÉAMBULE

Ce résumé, volontairement succinct, s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble les caractéristiques générales du dossier.

Pour une information plus complète, l'étude d'impact constitue le document de référence dans lequel sont développés d'une part, les contraintes relevées pour la réalisation du projet, d'autre part, les incidences du projet sur son environnement (paysage, milieu naturel, commodité du voisinage, santé et salubrité, patrimoine culturel,...) et enfin les orientations prises et les moyens à mettre en place pour supprimer, limiter ou compenser les impacts négatifs.

Pour compléter les informations présentées dans ce fascicule, le lecteur est invité à se reporter aux annexes du dossier.

2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

2.1 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

L'activité du site de SAICA PACK Vénizel, décrite dans la partie 1 – Présentation de la société et de ses projets-, fait partie intégrante du maillage de sites onduleurs et sites transformateurs de la branche carton ondulé française du groupe papetier SAICA. SAICA PACK Vénizel s'inscrit dans un vaste réseau de compétences développées autour du carton ondulé et de sa transformation.

Avec 8 sites « onduleurs » et 3 sites « transformateurs », SAICA PACK est aujourd'hui le troisième producteur français de carton ondulé et représente une capacité de production totale de 340 000 tonnes sur un marché qui représentent plus de 3 millions de tonnes de carton ondulé par an.

Le tableau ci-après représente la répartition mentionnée précédemment, cette fois-ci en termes de tonnage.

Fig. 2 : Répartition de la production, exprimée en pourcentage selon les différentes catégories

Catégories produit	Production en % par type de produit	2009	2010	2011	2012
Découpages	53,29%	49,23%	28,85%	21,13%	
Classees	46,49%	49,79%	70,63%	78,56%	
Plaques	0,22%	0,98%	0,52%	0,33%	

Fig. 1 : Répartition de la production, exprimée en superficie selon les différentes catégories

	Production en millions de m ² par type de produit	2009	2010	2011	2012
Total production produits finis	(millier m ²)	56 510	65 046	65 590	59 960

Le tableau ci-après récapitule les superficies de produits finis vendus.

À ce jour, ces niveaux de production ne sont pas atteints (voir tableau ci-après).

- 240 tonnes de cartons par jour.

confondus :

- 50 000 tonnes de plaques d'emballages par an, toutes catégories de produits
- 100 millions de m² de cartons de cartons par an.

Les équipements du site permettent une capacité de production de :

Type produit	Production annuelle en tonne par type de produit			
	2009	2010	2011	2012
Plaques	62	304	158	90
Caisses	13 311	15 406	21 432	21 680
Découpes	15 259	15 229	8 751	5 831
Total production produits finis (tonne)	28 633	30 939	30 341	27 601
Grammage moyen (g/m ²)	557	529	517	544

Fig. 3 : Répartition de la production, en tonnage, selon les différentes catégories

2.2 PRÉSENTATION DU SITE ET DES LOCAUX

L'entreprise SAICA PACK Vénizel est située sur le territoire de la commune d'Acy, à proximité de Soissons et à 40 kilomètres au sud-est de Laon, Préfecture du département de l'Aisne, en Picardie.

Le bâtiment principal, qui regroupe l'ensemble de la zone de production, est constitué de plusieurs zones distinctes :

- Le hall bobines où sont livrées et entreposées les bobines de papier ;
- Le hall onduleuse où sont implantés l'onduleuse du site et ses installations annexes (station de colle, adoucisseur) ;
- Le hall transformation qui regroupe l'ensemble des équipements de découpe, impression et collage des plaques de cartons ;
- Le hall produits finis.

En sus du bâtiment central, les installations de SAICA PACK comprennent quatre bâtiments annexes :

- Un bâtiment d'environ 1600 m² : stockage de carton (ancien bâtiment du CAT) ;
- Un bâtiment de 350 m² : Bureaux (locaux, du Comité d'Entreprise, ...) ; ces bâtiments ne sont plus utilisés.
- Deux bâtiments représentant une surface totale de 290 m² (proximité de la pompe de forage) : ces bâtiments ne sont plus utilisés.

Le site comporte une seule entrée/sortie, située à l'est du site. Elle permet l'accès au site pour le personnel, les livraisons et les expéditions. L'accès aux différentes parties du bâtiment s'effectue :

- Via la boucle est pour les matières premières et la collecte des déchets de carton ;

Fig. 4 : Répartition des effectifs du site par « métier »

Catégories socio-professionnelles		Ouvriers	Employés	Maitresses	Adresses	Total
Directrice		18	0	0	1	74
Production		Transformateur	50	0	5	0
Magasins-matérielles		Magasins-matérielles	0	1	0	0
Maintenance		Maintenance	4	1	3	1
Encadrement de production		Encadrement de production	0	0	1	1
Logistique/Planning		Logistique/Planning	1	1	3	1
Qualité		Qualité	0	0	2	0
Direction Technique		Direction Technique	0	0	2	0
et Méthodes		Bureau d'études	0	0	5	1
Administrations des ventes		Administrations des ventes	0	0	3	0
Commerce		Commerce	8	0	2	5
Bureaux d'expéditions		Bureaux d'expéditions	8	1	2	0
Commerce		Commerce	0	0	2	5
Généraux		Généraux	0	0	2	0
Services Généraux		Services Généraux	0	0	2	1
Comptabilité/Gestion		Comptabilité/Gestion	0	1	2	1
Autres		Autres	0	0	0	0
Structures		Total	81	8	27	128

Le site compte 128 personnes au 31/05/2013. Les effectifs du site sont majoritairement constitués du personnel directement affectés à la production (directs Production) : 50% des effectifs opèrent sur l'onduleuse ou sur les différentes machines de transformation du carbone

2.3 ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SITE

- L'ensemble des voies est bitumé et dimensionné pour accueillir la circulation de poids lourds.
- Via la boucle ouest pour les expéditions de produits finis.

Toutes activités confondues, les ouvriers représentent 63% des effectifs totaux du site.

Le site pratique les 3 x 8, majoritairement pour le personnel lié directement à la production :

Service	Horaires
Transformation	Fonctionnement en 3 x 8 Du lundi 5 h au samedi matin 5 h Horaires : 5-13h, 13-21h et 21-5h
Onduleuse	Fonctionnement en 2 x 8 Du lundi 5 h au vendredi soir 21h Horaires : 5-13h et 13-21h avec possibilité de débordement sur la période nuit
Expéditions	Fonctionnement en 3 x 8 pour 3 équipes de 2 personnes, 2 x 8 pour 2 personnes et 1 x 8 pour 1 personne Ce service est en fonctionnement du lundi matin 5 h au samedi matin 5h.
Maintenance	Fonctionnement en : 3 x 8 : 3 équipes de 1 personne (similaire Transformation) 1 x 8 pour 6 personnes (8-13h et 14-17h)
Administratif	Heures de départ et d'arrivée variables : Arrivée : 7h30 à 9h Départ : 16h30 à 19h30

Fig. 5 : Horaires des différents services

Le site totalise 250 jours de production sur l'année.

L'analyse de la constitution des produits finis permet d'appuyer un éclairage sur la manière dont ils sont produits. Les cartons sont constitués d'un assemblage plus ou moins complexe de papier couverture et de papier cannelure.

Fig. 6 : Synthèse sur les matériaux premiers employés à SAICA PACK Vénizel

Type de matière première	Matière première	Zone de mise en œuvre	Principales caractéristiques	Bobines de papier	Papier cannelure	Onduléuse	Papier	Vapeur	Amidon de maïs	Soudé	Nocif	Antimousse	Eau filtrée	Produit à base aqueuse	Station des encres (mélange)	Primaires	Composants « encres »	Collé SUBO DL	Zones de collage dans les équipements en zone	Transformation	Non classe dangereux	Collé
La fabrication des produits finis fait intervenir en majorité du papier, introduit sur le site sous forme de bobines mais également des « collés », des « encres », et d'autres sous forme de bobines mais également des « collés », des « encres », et d'autres produits annexes.	Zone de mise en œuvre	Principales caractéristiques	Bobines de papier	Papier cannelure	Onduléuse	Papier	Vapeur	Amidon de maïs	Soudé	Nocif	Antimousse	Eau filtrée	Produit à base aqueuse	Station des encres (mélange)	Primaires	Composants « encres »	Collé SUBO DL	Zones de collage dans les équipements en zone	Transformation	Non classe dangereux	Collé	
La fabrication des produits finis fait intervenir en majorité du papier, introduit sur le site sous forme de bobines mais également des « collés », des « encres », et d'autres sous forme de bobine	Première	Zone de mise en œuvre	Bobines de papier	Papier cannelure	Onduléuse	Papier	Vapeur	Amidon de maïs	Soudé	Nocif	Antimousse	Eau filtrée	Produit à base aqueuse	Station des encres (mélange)	Primaires	Composants « encres »	Collé SUBO DL	Zones de collage dans les équipements en zone	Transformation	Non classe dangereux	Collé	
La fabrication des produits finis fait intervenir en majorité du papier, introduit sur le site sous forme de bobines mais également des « collés », des « encres », et d'autres sous forme de bobine	Principales caractéristiques	Zone de mise en œuvre	Bobines de papier	Papier cannelure	Onduléuse	Papier	Vapeur	Amidon de maïs	Soudé	Nocif	Antimousse	Eau filtrée	Produit à base aqueuse	Station des encres (mélange)	Primaires	Composants « encres »	Collé SUBO DL	Zones de collage dans les équipements en zone	Transformation	Non classe dangereux	Collé	
La fabrication des produits finis fait intervenir en majorité du papier, introduit sur le site sous forme de bobines mais également des « collés », des « encres », et d'autres sous forme de bobine	Principales caractéristiques	Zone de mise en œuvre	Bobines de papier	Papier cannelure	Onduléuse	Papier	Vapeur	Amidon de maïs	Soudé	Nocif	Antimousse	Eau filtrée	Produit à base aqueuse	Station des encres (mélange)	Primaires	Composants « encres »	Collé SUBO DL	Zones de collage dans les équipements en zone	Transformation	Non classe dangereux	Collé	

2.4 MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES ET PRODUITS FINIS

Type carton ondulé	Schéma	Produits constitutifs
Double face DF		Couverture supérieure : 1 couche couverture Couche cannelure : 1 couche cannelure de taille variable (selon demande client) : microcannelure, petites ou moyennes cannelures Couverture inférieure : 1 couche de couverture neutre
Double double face DDF		Couverture supérieure : 1 couche couverture Cannelure supérieure : petites cannelures ou microcannelures Couverture intermédiaire Cannelure inférieure : cannelures moyennes ou petite cannelures Couverture inférieure : 1 couche de couverture neutre

Fig. 7 : Caractéristiques des cartons ondulés

SAICA PACK Vénizel emploie également différents matériaux pour protéger les produits finis pendant leur transport.

Items	Matière première	Zone de mise en œuvre	Principales caractéristiques	Quantités stockées sur site	Quantités utilisées par an
Palettes	Bois	Zone terminale des machines de transformation	Matière combustible	9000 palettes	135 000 palettes
Protection Carton	Carton	Presse à cercler, zone terminale des machines de transformation	Produit combustible	Comptabilisé dans les tonnages de produits finis	-
Feuillard étroit (lien plastique)	Tycoon PET	Presse à cercler, Zone terminale de 1848	Matières plastiques combustibles présente en faible quantité Stocké sur palettes	10 m ³	4,5 t
Film étirable	Polyophine 194 (PE)	Banderoleuse du secteur CAT	Matière plastique combustible		60 bobines
Film rétractable	Polyophine 194 (PE)	Thermofilmeuse du secteur CAT	Matière plastique combustible		12 bobines

Fig. 8 : Items utilisés pour le conditionnement des produits finis

Les textes réglementaires autorisant et régissant l'activité des transporteurs et éliminatrices de déchets figurent ci-après.

VAL : Valorisation ; DC2 : Décharge de classe II INC : incinération

Code de ref.	Designation du déchet	Type de Transporter	Défaut de transport	Transporteur	N° Agencement Transporteur	Transport	Description	Entrepôt	N° des déchets	Sécurité	Airlock/air	Emballage	Unité
19-02-02	Résidu solaire	TEA	NC	SEYLA	HUZB02008	VEOLA	OSULIE	Réels préfabriqué dans les zones	JU001122003	meilleure	des déchets	out	
150110	Résidu solaire	8,45%	VAL	VEOLA-FPENTERPRISES NORDWALDE	En cours	VEOLA	ECOVALOR	Double épaisseur	0211/2011	utilisé	utilisé	Non	
150112	Fibre métallique	4,45%	VAL	VEOLA-FPENTERPRISES NORDWALDE	2009-00-T	VEOLA	ECOVALOR	Amélioration de la sécurité	0211/2006	utilisé	utilisé	Non	
151111	Autres	0	VAL	VADISPRECISION	2010182000	VEOLA	ECOVALOR	Amélioration de la sécurité	0211/2006	utilisé	utilisé	Non	
150104	Biomatériaux	0,5%	VAL	MégaEnviron	TP2000501018080200	VEOLA	ECOVALOR	Amélioration de la sécurité	0411/2011	utilisé	utilisé	Non	
200121	Technolaboratoires	0	VAL	Freycraft mini	TR0100016018080200	RECHERCHE INC	SGA ALMELIA	Amélioration de la sécurité	0411/2011	utilisé	utilisé	Non	
200355	Matière thermique	0	VAL	Reycraft mini	TR0100016018080200	RECHERCHE INC	SGA ALMELIA	Amélioration de la sécurité	0411/2006	utilisé	utilisé	Non	
Codé de ref.	Designation du déchet	Type de Transporter	Défaut de transport	Transporteur	N° Agencement Transporteur	Transport	Description	Entrepôt	N° des déchets	Sécurité	Airlock/air	Emballage	

Le tableau ci-dessous désigne les déchets dangereux générés par les activités du site.

VAL : Valorisation ; DC2 : Décharge de classe II INC : incinération

170201	Plastique/Objets	2886	VAL	Spun bob	En cours	Spun bob	Spun bob	Spun bob	Spun bob	Airlock/air	Non	
150131	Autres	0	VAL	WABERBECHEKEN	2009-00-T	VEOLA	ECOVALOR	Protection de l'environnement	0211/2006	utilisé	utilisé	Prestation
150104	Biotons-métailliques	0,32	VAL	Metzgeraus	TGII/2000/6080	VEOLA	ECOVALOR	Amélioration de la sécurité	0211/2006	utilisé	utilisé	Non
200302	Déchets banals	118,12	DCP	SITA	09-09-1150	SITA	WIC/09-09-1150	Amélioration de la sécurité	0211/2006	utilisé	utilisé	Non
080033	Centrales électriques	12,83	VAL	WIC Biomasse	En cours	Saito	Refectrice	Prévention des débordements	0211/2006	utilisé	utilisé	Non
340027	Plantes	29,34	VAL	Etablissemant KEBELI	TR01000160180802007	KEBEL	KEBEL	Recyclage	10/2005/93	utilisé	utilisé	Non
090006	Centre	5735,66	VAL	HOpital-Descartes	NA	HOpital-Descartes	Spécifique	Recyclage	10/2005/93	utilisé	utilisé	Non
Code de ref.	Designation du déchet	Quantité	Type de Transporter	Défaut de transport	Transporteur	N° Agencement	Transport	Description	N° des déchets	Sécurité	Airlock/air	Emballage

Le tableau ci-dessous repère les déchets non dangereux identifiés sur le site.

2.5 GESTION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION

Nom société	Coordonnées	Fonction	Textes réglementaires
Recycl'Aisne	150 Avenue de Compiègne 02200 SOISSONS	Transporteur	TRD/2009/014 du 16/09/2009
VEOLIA PROPRETE	Rue de Paris 02250 CREZANCY	Transporteur	53/2011
SAICA PAPER	Rue de la Vallée 02200 VENIZEL	Éliminateur	AP du 18/06/2009 IC/2009/084
KEBLI	86 Rue Saint-Denis 02130 VILLERS SUR FERE	Éliminateur	TDR/2007/005 du 02/08/2007 IC/2009/003
SITA DECTRA	Vallée G Uerb Ette 02230 ALLEMANT	Éliminateur et Transporteur	Arrêté 8787 du 07/08/96
Europ'bois	05120 ST MARTIN DE QUEYRIERE	Éliminateur et Transporteur	<i>En cours</i>
ECOVALOR	375 Allée des Artisans 60700 PONT ST MAXENCE	Éliminateur	AP de l'Oise du 28/11/2008
CORNEC SAS	18 Rue Jacquard 77400 LARGNY-SUR-MARNE	Éliminateur	09DAIDD IC 221
SAS Artemise	15, Rue Suzanne Bernard 10600 BARBEREY ST SULPICE	Éliminateur	AP 11-3108 du 04/11/2011
OSILUB	Route de la Plaine 76700 Gonfreville-l'Orcher	Éliminateur	AP du 08/12/2009
Envie 2E	Rue d'Iena 59810 LESQUIN	Transporteur	<i>En cours</i>
Magetrans	Rue Jean Mermoz 02200 VILLENEUVE ST GERMAIN	Transporteur	TRD/2009/019 du 25/09/2009
Vandebecken	13 Impasse du Clos de Vitel 60160 MONTATAIRE	Transporteur	2009-002-T
SEVIA	ZI de la Motte au Bois 62440 HARNES	Transporteur	HU/2010/208
Norbert Dentresangle	Rue des Moines 02200 SOISSONS	Transporteur	<i>En cours</i>
Wim Bosman TNT	Zandvoordestraat 362 8400 OOSTENDE (PAYS BAS)	Transporteur	<i>En cours</i>

Les transporteurs et les éliminateurs des déchets du site sont régulièrement autorisés à pratiquer ces activités.

Le poste de distribution est utilisé par les différents conducteurs de chariots automoteurs, selon la consigne d'utilisation affichée au niveau du poste. Ces opérateurs sont formés à l'utilisation de poste de distribution de GPL lors du passage du CACES, certificat dont ils sont tous titulaires.

La fiche système GPL, présentée en annexe 3, reprend les éléments relatifs au stockage de GPL.

Le remplissage de la cuve effectuée à 80% de la capacité totale. Le poste de détente est équipé d'un manomètre. Une canalisation acier enterrée assure le transport du propane liquide depuis la cuve vers le poste de distribution (poste de distribution). Des zones de sécurité ont été définies autour du trou d'homme de la cuve GPL et autour du poste de distribution.

- Pression épreuve : 24 bars.
- Pression calcul : 16 bars ;
- Capacité : 8 m³ et 3,5 tonnes ;

La cuve, implantée sur une dalle béton, présente les caractéristiques suivantes :

SACIA PACK Venizel assure l'alimentation de la plupart des ses chariots automoteurs par du GPL carburant, stocké sur le site à proximité de la zone Expéditions.

2.6.2 Installations de stockage et distribution de GPL

La production de vapeur est assurée par une chaudière à tubes de fumées de puissance 6,8 MW. Utilisant initialement du fioul lourd, elle utilise aujourd'hui du gaz de ville (changement du brûleur en 1993). Cette chaudière produit de la vapeur saturée pour alimenter l'onduleuse et un groupe de préparation d'eau surchauffée pour le chauffage des locaux. Elle est située dans un bâtiment extérieur du corps du bâtiment de fabrication.

2.6.1 Installations de combustion

2.6 ENERGIES UTILISÉES ET UTILISATION

2.6.3 Installations de stockage de FOD

Le site assure également du FOD pour l'alimentation d'un chariot automoteur et de la motopompe de l'installation sprinkler. Le FOD est stocké au niveau de la cuve aérienne de 10 m³, située dans la rétention commune au voisinage de la chaufferie.

Une cuve aérienne de 210 m³ est située à côté de la cuve de FOD utilisée. Aujourd'hui remplie d'eau¹, elle permettait précédemment le stockage du fioul lourd pour l'alimentation de la chaudière. Les brûleurs de l'appareil de combustion ont été changés pour permettre d'utiliser le gaz naturel comme comburant, ce qui rend le retour vers le fioul lourd improbable.

Stockage	Produit contenu	Catégorie 1430	Commentaire
Cuve aérienne de 10 m ³	FOD/Gazole	C	Présente dans une rétention commune de 127 m ³
Cuve aérienne de 210 m ³	Anciennement : Fioul lourd	D	Cuve inutilisée, remplie d'eau
2 fûts de 200 L dans Local Sprinklage	FOD/Gazole	C	Sur rétention de 1 m ³

Fig. 9 : Synthèse sur les produits de catégorie C et D de la rubrique 1430

La distribution en FOD pour le remplissage des fûts de 200 L servant à l'alimentation de la motopompe du sprinkler s'effectue par une pompe de débit 3 m³/h, située à proximité immédiate de la cuve de FOD. La consommation totale en FOD (chariot élévateur et motopompe sprinkler) est de 8 m³.

2.6.4 Postes de charges des batteries

En sus de ses chariots automoteurs utilisant le FOD ou le GPL, le site dispose également d'équipements automoteurs comportant une batterie (laveuses notamment). Les postes de charge pour ces équipements sont dispersés dans l'usine :

Désignation	Puissance disponible	Localisation
Poste de charge Laveuse	1,08 kW	Entre la maintenance et la station d'encre
Poste de charge Balayeuse	1,44 kW	
Poste de charge chariots élévateurs	23 kW	Secteur CAT

Fig. 10 : Liste des postes de charge présents sur le site de SAICA PACK

¹ Le remplissage par de l'eau correspond d'une volonté du site de ne plus utiliser cette cuve.

2.6.5 Installations électriques

Le site dispose aujourd'hui de 3 TGBT.

Il remplace les deux transformateurs de 630 KVA et mettant en oeuvre du parallèle recensés lors du diagnostic environnemental de 2001.

Un transformateur à huile est encore utilisé pour l'éclairage.

Fig. 11 : Caractéristiques des transformateurs de SAICA PACK Venizel.

Puissance	Utilité	Localisation	Force motrice	Ensemble site	Atelier transformation	Éclairage	Atelier	Force motrice pour	Induiteuse	Atelier onduleuse
1250 KVA	Force motrice									
315 KVA	Atelier transformation									
1000 KVA	Atelier onduleuse									

3 NOMENCLATURE CONCERNÉE

3.1 SITUATION ADMINISTRATIVE EXISTANTE

A l'heure actuelle, le site de SAICA PACK Vénizel n'est répertorié en Préfecture que comme installation soumise à déclaration. Elle a en effet fait l'objet du récépissé de déclaration n°8783 en date du 13 janvier 1995.

Le classement repris dans ce récépissé est le suivant :

N° rubrique récépissé	Intitulé de la rubrique	Régime	Informations sur le volume d'activités SAICA PACK	Commentaires
81 B	Bois, papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues (dépôts de)	D	Tonnage annuel moyen réalisé : 38 000 tonnes – Capacité maximale de production : 50 000 tonnes par an	Rubrique supprimée en 1996 au profit de la 1520 et la 1530 – Rubriques modifiées en 2010 et ajout de la 1532
153 bis B-2"	Combustion	D	Chaudière gaz ou fioul. Utilisation du fioul	Rubrique supprimée en 1996 au profit de la rubrique 2910 - Rubrique modifiée en 2010
238-3°	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur papier, carton ou autres supports	D		Rubrique supprimée en 1996 au profit de 2450
1430-D	Présence de liquides inflammables	D	Présence des vernis inflammables Présence de FOD	Définition instaurée en décembre 1993. La rubrique 1432 n'apparaît qu'en 1999- ajout de la rubrique 1435 en 2010
361 B-2	Réfrigération ou compression (installations de) fonctionnant à des pressions manométriques supérieures à 1 bar	D	-	Suppression de la rubrique en 1996 au profit de la rubrique 2920 – rubrique modifiée en 2010 (plus applicable au site)

Fig. 12 : Classement initial – Récépissé du 13 janvier 1995

Dépuis l'obtention du reçepisse de déclaration, plusieurs modifications notables sont intervenues :

- La nomenclature des ICPE a été modifiée entraînant la suppression pour remplacement de plusieurs des rubriques ICPE concernant le site de SAICA PACK. D'après les informations recueillies auprès de la préfecture, le site n'a pas entrepris de démarche pour bénéficier d'un droit d'antécédent. Les nouvelles rubriques et la réglementation afférente s'appliquent donc de plein droit aux installations actuelles de SAICA PACK.
- Le site compact initiallement 2 onduleuses, il n'en compte aujourd'hui plus qu'une !
- Le parc des machines de transformation du site a évolué pour tenir compte des besoins des clients :

La chaudière du site, équipée en 1994 de brûleurs mixtes (fouling) est aujourd'hui équipée de brûleurs gaz. La cuve aérienne de four lourd, qui alimentait précédemment la chaudière, n'est plus utilisée.

3.2 CLASSEMENT ACTUEL DES RUBRIQUES ICPE

Aux termes du titre 1^{er}, du Livre V du code de l'environnement, relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'exploitation d'installations nuisantes ou dangereuses est soumise à une procédure de déclaration ou d'autorisation d'exploiter auprès du Préfet du département de l'Aisne.

L'instruction administrative de la demande d'autorisation d'exploiter aboutit à la proposition par l'inspection des installations classées de prescriptions techniques d'installation et d'exploitation approuvées par le Préfet et dont le respect pourra être ensuite contrôlé à tout moment.

La nomenclature des Installations Classées, annexée à l'article R511-9 du code de l'environnement, précise de quel régime elles relèvent (autorisation - enregistrement - déclaration). D'après la nomenclature, le classement du site a été établi, dans le tableau qui suit. Ce dernier comporte :

- Le numéro de la rubrique ;
- L'intitulé précis de la rubrique avec les seuils de classement et le régime correspondant ;
- Les caractéristiques de l'installation existante, les modifications prévues et le classement actuel ;
- Le rayon d'affichage, s'il y a lieu.

Un plan de localisation des rubriques figure après le tableau de classement

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
2445-1	Transformation du papier, carton La capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 t/j (A, 1 km)	Production journalière de 240 t/j (nouvelle rubrique)	A
1414-3	Installation de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés 3. Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes) (DC)	1 poste de distribution de GPL pour le remplissage des bonbonnes des chariots automoteurs (Pas de modification)	DC

2. Les formes sont des assemblages constitués de borts. Les matières plastiques représentent moins de 50 % de la masse des formes.

Rubrique	Caractéristiques des installations	Initiée de la rubrique	Régime
1530-3	Dépôts de papier, carton ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés à l'exception du stockage de produits finis : 4 700 m ³ Stockage de bouteilles : 3 840 m ³ Stockage de bouteilles analogues (inchangé) Stockage de produits finis : 4 700 m ³ Soli un total de 8 540 m ³ (Situations inchangée – rubrique modifiée en 2010)	Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³ (D)	D
1532-2	Dépôts de borts secs ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés à l'exception du stockage de borts : 1 620 m ³ Stockage de borts : 506 m ³ (inchangé) Soli un total deveniron 2 130 m ³ (Situations inchangée – rubrique modifiée en 2010)	Le volume susceptible d'être stocké étant : 2. Supérieure à 1 000 m ³ mais inférieure ou égale à 20 000 m ³ (D)	D
2450-2	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles etc. utilisant une forme imprimante etc. utilisant des encres emploiees au niveau des groupes imprimeurs sont issues du mélangage d'encre primaires, elles-solvent : quantité équivalente mise en œuvre par jour : 105 kg/j (Pas de modification) NB : les encres employées au niveau des groupes imprimeurs sont issues du mélangage d'encre primaires, elles-solvent moins de 10% de solvants comporatant moins de 10% de solvants utilisés à base aqueuse et mêmes à base aqueuse et égale à 200 kg/j (D) b) supérieure à 50 kg/j mais inférieure ou égal à 200 kg/j (D) Note : pour les produits qui contiennent moins de 10% de solvants utilisés au niveau des groupes imprimeurs sont issues du mélangage d'encre primaires, elles-solvent : quantité équivalente mise en œuvre par jour : 105 kg/j (Pas de modification) NB : les encres employées au niveau des groupes imprimeurs sont issues du mélangage d'encre primaires, elles-solvent : quantité équivalente mise en œuvre par jour : 105 kg/j (Pas de modification) NB : pour les produits qui contiennent moins de 10% de solvants utilisés à base aqueuse et mêmes à base aqueuse et égale à 200 kg/j (D) a) supérieure à 50 kg/j mais inférieure ou égal à 200 kg/j (D) Note : pour les produits qui contiennent moins de 10% de solvants utilisés à base aqueuse et mêmes à base aqueuse et égale à 200 kg/j (D) consommé dans l'intercalation, divisée par deux paragraphe 2 et 3 correspond à la quantité de solvants utilisées au moment de leur emploi, la quantité à refaire pour établir le classement sous les paragraphes 2 et 3 correspond à la quantité de solvants utilisées au moment de leur emploi, la consommation dans l'intercalation, divisée par deux	D	

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
2910-A	<p>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2271</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique maximale de l'installation est :</p> <p>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW : (DC)</p>	<p>Chaudière fonctionnant au gaz naturel : production de vapeur pour l'onduleuse et le chauffage des bâtiments</p> <p>Puissance 6,8 MW <i>(Pas de modification)</i></p>	DC
1432-b	<p>Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables</p> <p>2. Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :</p> <p>b) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m³ mais inférieure ou égale à 100 m³ (DC)</p>	<p>Produits de catégorie B (Flexgrip) : 0,2 m³</p> <p>+ cuve FOD (catégorie C) pour l'alimentation du chariot et de la motopompe du sprinkler : 10 m³</p> <p>Soit une capacité équivalente d'environ 2,2 m³ <i>(=0,2+10/5)</i></p> <p><i>(Retrait d'une cuve FOD de catégorie D inutilisée et remplie d'eau)</i></p>	NC
1412	<p>Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, à l'exception de ceux visés explicitement par d'autres rubriques de la nomenclature :</p> <p>Les gaz sont maintenus liquéfiés à une température telle que la pression absolue de vapeur correspondante n'excède pas 1,5 bar (stockages réfrigérés ou cryogéniques) ou sous pression quelle que soit la température</p> <p>2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>b) supérieur à 6 t, mais inférieur à 50 t (DC)</p>	<p>Cuve GPL de 8 m³ soit 3,5 t</p> <p>Les bouteilles de propane servant directement à l'alimentation des chariots ne sont pas à comptabiliser</p> <p><i>(Pas de modification)</i></p>	NC
1220	<p>Emploi et stockage d'oxygène</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>3. Supérieure ou égale à 2 t, mais inférieure à 200 t (D)</p>	<p>4 bouteilles de 10,6 m³ soit un total de 55 kg d'oxygène</p> <p><i>(Pas de modification)</i></p>	NC

Rubrique	Caractéristiques des installations	du site	Régime
1418	Stockage ou emploi de l'acrylique	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2 bouteilles de 6 m ³ soit une masse totale de 14 kg 3. Supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure à 11 (D)	NC
1434	Installation de remplissage ou de distribution liquides inflammables (à l'exception des stations-service visées à la norme 1435)	1. Installations de chargement de véhicules automobiles pour la distribution du gazole (proche de la chauffe) pour non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de réservoirs de stockage dans l'allumette d'un chalumeau gazole (proche de la chauffe) pour l'auto-compteur pour la distribution du gazole (proche de la chauffe) : m ³ /h Carburant distribué : gazole. Autonotier : Les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de batteries ou d'aéronautes. Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visées à la norme 1430 de la réglementation de rétention [codefictiel 1]) distribué à 3 500 m ³ (DC) 3. Supérieure à 100 m ³ mais inférieure ou égale à 3 500 m ³ . (DC)	NC
1435	Station-service : installations, ouvertes ou fermées pour la distribution du gazole (proche de la chauffe) pour l'auto-compteur pour la distribution du gazole (proche de la chauffe) : m ³ /h Carburant distribué : gazole. Autonotier : Les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de batteries ou d'aéronautes. Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visées à la norme 1430 de la réglementation de rétention [codefictiel 1]) distribué à 3 500 m ³ (DC) 3. Supérieure à 100 m ³ mais inférieure ou égale à 3 500 m ³ . (DC)	NC	
1630	Fabrication industrielle, emploi ou stockage de potasse caustique de soude ou soude à 30,5% d'hydroxyde de sodium.	A. Emploi ou stockage de lessives de potasse caustique de soude ou soude à 30,5% d'hydroxyde de sodium. B. Quantité max de stockage : 8 m ³ solutum. C. Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure à 100 t, mais inférieure ou égale à 250 t (D)	NC
2160	Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégagéant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tensile ou structure gonflable si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m ³ mais inférieur à 15 000 m ³ (DC)	NC	

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques des installations du site	Régime
2410	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant : 2. supérieure à 50 kW, mais inférieure à 200 kW (D)	Local APPUI. Équipements pour le travail du bois présentant une puissance installée totale inférieure à 10 kW. <i>(Pas de modification)</i>	NC
2560	Travail mécanique des métaux et alliages La puissance installée de l'ensemble des machines fixées concourant au fonctionnement de l'installation étant : 2. supérieur à 50 kW, mais inférieure à 500 kW (D)	Présence de tours, scies, meules, perceuses au niveau de l'atelier de maintenance. Puissance totale < 50 kW <i>(Pas de modification)</i>	NC
2662	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) : Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (D)	Film plastique (expéditions), liens de cerclage (PET, PE, ...); quantité maximale stockée sur site 10 m³ <i>(Pas de modification)</i>	NC
2663	Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques hors état alvéolaire ou expansé), le volume susceptible d'être stocké étant : c) Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 10 000 m ³ (D)	Stockage des clichés : 390 m³ <i>(Pas de modification)</i>	NC
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs La puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW (D)	2 postes de charge (Laveuse et Balayeuse) de 1,08 et 1,44 kW 1 poste de 23 kW au niveau du secteur CAT Puissance totale : 25,52 kW <i>(Pas de modification)</i>	NC

Fig. 13 : Classement du site SAICA PACK

Avec :

A : autorisation

D : Déclaration

NC : Non classable

Le site n'est pas concerné par un dépassement de seuil au titre de l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses.

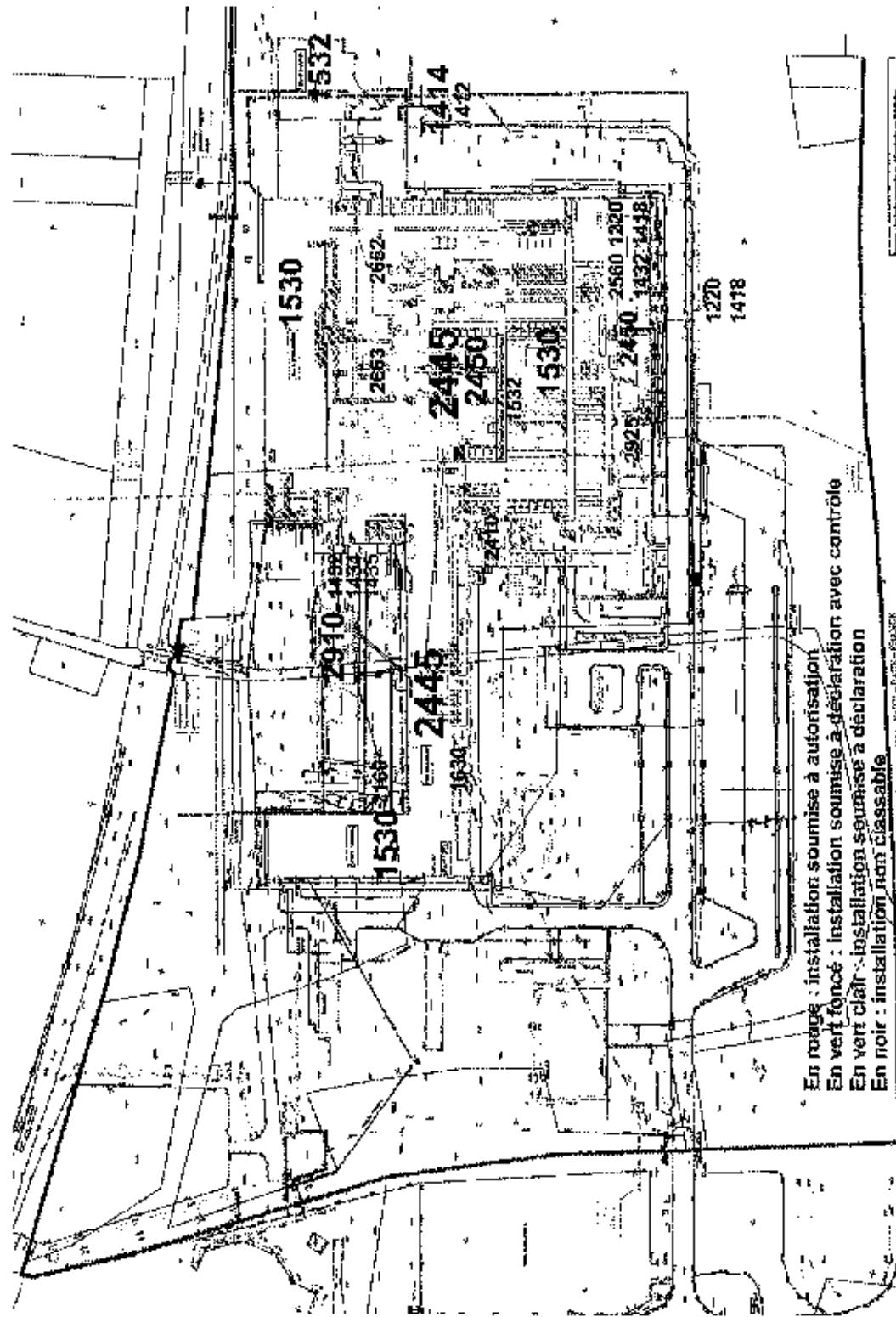


Fig. 14 : Localisation des rubriques ICPE

3.3 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le rayon d'affichage est de 1 km. Il est déterminé par la rubrique n°2445.

Ainsi, les communes concernées par l'enquête publique sont reprises dans le tableau ci-après :

Région	Département	Communes
Picardie	Aisne	Acy Bucy-le-long Missy-sur-Aisne Sermoise Vénizel

Fig. 15 : Les communes incluses dans le rayon d'affichage

4 SYNTHÈSE DE LA DEFINITION DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DES CONTRAINTES ASSOCIEES, DES IMPACTS DU PROJET ET DES MEURES ENVISAGEES

Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) - incidences et mesures	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	Incidences sur la zone d'étude & vis-à-vis du projet (conceptuel, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations
<p>Le site du SAICA PACK Vénizel est bordé en façade ouest du site industriel de SAICA PAPER Vénizel, entité appartenant au même groupe que SAICA PACK Vénizel.</p>	<p>Les équipements industriels sont implantés sur une superficie de 15 ha, en partant pour partie au site voisin SAICA PAPER Vénizel. Cette surface se répartit tel que suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces bâties : 28 000 m² • Surfaces immobilisées (toitures de bâtiments, parkings, ...) : 31 325 m² <p>Les surfaces restantes sont engazonnées, plantées d'essences arbustives, principalement dans le secteur sud du site ou laissées en état dans les zones moins circulées (pourprement végétal) non contrôlé permettant la présence d'une faune dans cette zone proche de l'Aisne).</p> <p>Les phases successives de construction des bâtiments ont été incrites de manière à conserver l'homogénéité architecturale sur l'ensemble du site. Les agrandissements ont été conçus dans un souci d'homogénéité architecturale. On retrouvera donc les mêmes matériaux et coloris.</p> <p>La cartonnerie a été implantée à l'écart des agglomérations voisines. Plusieurs habitations individuelles sont néanmoins situées à proximité du site : <ul style="list-style-type: none"> • A 150 m de la limite de propriétés ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinette », par ailleurs localisées entre le site de SAICA PAPER Vénizel et la RN 31 ; • A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée sègare le lotissement du site de SAICA PACK Vénizel et de SAICA PAPER Vénizel ; • A environ 15 m, en façade sud du site, de l'autre côté de la RN 31 : différentes habitations du hameau du « Ru Praux ». Une jardinerie y est implantée ; • A 380 m de la façade sud du site : la ferme du lieu-dit « Le Montjard ». </p>

Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) : incidences et mesures	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	Incidences sur la zone d'étude & vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) : mesures prises ou prévues, orientations
<p>Les cours d'eau présents dans la zone d'étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Aisne qui s'écoule ici dans une direction est-ouest, à 100 m de la limite nord du site ; Le Ru Pneux qui se jette dans l'Aisne entre le site de SAICA PACK et le site de SAICA PAPER. <p>Le Ru Pneux prend sa source à 4,3 km au sud du site de SAICA PACK Vénizel. Alimenté par la nécrose des sables de l'Yprésien, le ruisseau recueille avant de rejoindre l'Aisne certains rejets de SAICA PAPER.</p> <p>A noter, SAICA PACK alimente son bassin incendie par communication avec ce cours d'eau.</p>	<p>Le site assure l'alimentation de ses équipements et de ses installations sanitaires à partir d'un forage (partie industrielle) et du réseau d'eau de ville (partie sanitaires). Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable doit être muni d'un dispositif évitant en toute circonstance le retour d'eau pouvant être pollué. Le site dispose d'un clapet anti-refour.</p> <p>Par ailleurs, le réseau de collecte des eaux usées du site est séparé du réseau d'eau pluviale. La filière de traitement des eaux usées du site de SAICA PAPER traite aujourd'hui les eaux industrielles du SAICA PACK. Une convention spécifique de déversement unit SAICA PAPER à SAICA PACK. Les mesures réalisées permettent de valider le non-dépassagement des paramètres imposés par la convention de déversement.</p>
<p>Hydrologie / topographie</p> <p>Mémoires physiques</p>	<p>Les éaux traitées issus de la STEP de SAICA PAPER vers le milieu naturel respectent les obligations réglementaires de rejets. Les captages agricoles, présents aux alentours du site, sont par ailleurs situés en amont hydraulique des rejets de la station d'épuration de SAICA PAPER et ne sont donc pas concernés par un éventuel risque de pollution lié à cette activité.</p> <p>La construction relativement ancienne du site explique la situation actuelle vis-à-vis des fosses septiques présentes sur le site (présence de 5 fosses séptiques dont 3 sont toujours utilisées). Le débit moyen du rejet d'eaux sanitaires est estimé entre 18 m³/j.</p> <p>SAICA PACK Vénizel éjecte ses eaux pluviales via deux exutoires vers l'Aisne et ses rejets sont conformes à l'arrêté du 2 février 1998 pour la DB05, le DCO, les hydrocarbures totaux et les AOX.</p>

Récapitulatif des contraintes générales/relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) - Incidences et mesures	
Incidences sur la zone d'étude & vis-à-vis du projet (conception, conditions de mise en œuvre) - mesures prises ou prévues - orientations	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	<p>La région de Soissons est située au Nord de l'Île-de-France, au cœur des plateaux du Soissonnais, profondément désséquée par l'Aisne et ses affluents. Ces plateaux sont représentatifs de la surface structurale du Calcaire Grossier. D'une grande régularité, ils s'abaisseront vers le bassin de Paris et sont recouverts d'épais limons fissiques. Le site repose directement sur une couche d'alluvions modernes (Fz), ici constituée de limons sabineux.</p> <p>La nappe d'accompagnement de l'Aisne, localisée dans les alluvions modernes (Fz), est la nappe phréatique rencontrée au droit du site, d'une épaisseur d'environ 20 m. Son alimentation s'effectue par l'imprélumé. La protection naturelle vis-à-vis des pollutions superficielles est pratiquement inexistant : la présence de rivières, de gravières et de lagunes, à proximité du site constitue des milieux de transit et des pollutions potentielles vers la nappe par infiltration des eaux.</p>
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	<p>Plusieurs captages d'eau potable sont rencontrés à proximité de la commune d'Acy, sur les communes de Rucy-le-Long et de Villeneuve-Saint-Cernin. Les nappes captées sont la nappe alluviale de l'Aisne, la nappe de la Craie et celle des sables du Thanetien. D'une manière générale, la qualité des eaux souterraines est bonne et très bonne. On note toutefois des problèmes de qualité fréquents pour les paramètres suivants : ammonium, benzo(a)pyrène, cadmium, dichloroéthane 1,2, fer, manganese, plomb, sulfates, trichloréthylène (TCE) et turbidité.</p> <p>Ponctuellement, la qualité des eaux souterraines est moyenne à très mauvaise pour l'aluminium, l'antimoine, le baryum, l'chlorméthyle, le magnésium, les nitrates, le potassium, le sodium et le zircon.</p>

Méthode d'analyse
Géologie / Hydrogéologie

Par ailleurs, selon la banque de données du sous sol du BRGM (RSS), aucun captage n'exploite les eaux souterraines pour un usage industriel dans un rayon de 5 km autour de SAICAPACK. Par contre, d'après la base de données du BRGM, sept puits, pour les usages des particuliers, ont été rencontrés sur la commune de Vénizel (cf. annexe 7) tousfois, aucun d'eux n'est utilisé et ne le seraient dans le futur. Un affluxment d'eau est destiné à un usage agricole (cf. annexe 7) figure également dans cette base de données. Ce point d'eau est localisé sur la commune de Rucy-le-Long en rive droite de l'Aisne, au lieu dit les Grevières.

Concernant le captage destiné à une utilisation agricole, il faut noter que l'Aisne, en drainant la nappe alluviale, exerce la fonction de barrière hydrologique. En conséquence, ce point d'eau ne peut pas être impacté par une pollution en provenance des installations de SAICAPACK.

Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales / administratives / réglementaires / autres) : incidences et mesures	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	Incidences sur la zone d'étude & vis-à-vis du projet/conception, conditions de mise en œuvre, mesures prises ou prévues - orientations
Villeux naturels	<p>La localisation de SAICA PACK Vénézuela ne comprend pas de sites ou d'espaces ayant une protection réglementaire (site Natura 2000, arrêté de protection de biotope, réserves naturelles, etc.). Toutefois, dans un rayon d'un kilomètre autour de la commune d'Acy, sont présentes 5 ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Foliistique) de type I et 1 ZNIEFF+ de type II qui représentent des zones de protection du patrimoine naturel de part leur intérêt. De la même manière, les espaces en friches et non urbanisés autour du site de la société SAICA PACK permettent des connexions écologiques pour la petite et la grande faune avec les espaces naturels, notamment contre les boisements et les espaces ouverts. Les fiches descriptives des ZNIEFF et les cartes de localisation des corridors biologiques ont été placées en annexe 6.</p>
Particularité du sujet	<p>La démarche d'identification et de préservation/restauration/renforcement de la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle régionale est en cours et pilotée conjointement par l'Etat et la Région en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garantit par l'Etat.</p> <p>Aux alentours du site de SAICA PACK Vénézuela, en se référant aux cartes présentant les corridors écologiques potentiels figurant en annexe 6, quelques espaces en friches et non urbanisés permettront des connexions écolonomiques pour la faune et la grande faune avec les espaces naturels alentour, notamment entre les boisements et les espaces ouverts.</p>

Récapitulatif des contraintes générales relevées (environnementales, réglementaires, administratives) - incidences et mesures	
Environnement du site et contraintes relevées sur la zone d'étude	
	<p>SAICA PACK Vénizel est implantée entre la route nationale RN31 reliant Soissons à Reims et la bordure de l'Aisne dont il est séparé par des parcelles appartenant à la société voisine, SAICA PAPER. Le positionnement du site est idéal en termes de desserte avec la proximité de trois axes de desserte majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La route nationale RN 31 qui relie aujourd’hui Soissons et Reims; • La voie ferrée Soissons-City-Sablogne. Cette ligne, autrefois utilisée pour le transport de passagers, n'est utilisée aujourd’hui que pour la desserte des sites industriels : un des embranchements, utilisé par SAICA PAPER longe la limite de propriété au nord du site. Des embranchements adjacents sont présents sur le site de SAICA PACK, mais ils sont aujourd’hui non utilisés ; • L’Aisne qui pourra permettre des approvisionnements par voie fluviale. <p>La société SAICA PACK Vénizel emploie un unique mode de transport : le transport routier.</p> <p>Plus précisément, le site génère la circulation de 45 points-lourds par jour. Les produits finis sont envoyés soit vers le stockage externe soit directement vers le client, le trafic engendré par le site est extrêmement faible par rapport à la circulation totale. En effet, il représente au maximum 1% du trafic. Par contre, la proportion du trafic du site par rapport au total de poids lourds est un peu plus importante mais reste faible. Il représente au maximum 6,17% du trafic poids-lourds déterminé,</p> <ul style="list-style-type: none"> • au niveau de la RN 2, un trafic de 22 228 véhicules par jour (11 500-lourds non lourds). • au niveau de la RN 31, un trafic de 14 855 véhicules par jour (11 200-lourds non lourds). <p>La voie ferrée présente sur le site de SAICA PAPER à proximité du site de SAICA PACK n'est pas utilisée.</p> <p>Le transit de hameaux de transports de marchandises et de batteau de plaisance qui ont transité par l'écluse de Vic-sur-Aisne est relevé par les services de navigation de l'Aisne. Globalement, entre 2000 et 2004, le nombre de batteaux de marchandise tend à diminuer (-22,1%), et celui des bateaux de plaisance à augmenter (+14,8%).</p>
Réseaux de communication (voies, ferries, fluvial)	Faculté aux partenaires publics

5 VOLET SANTÉ

5.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES EFFETS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

Cette étude a été menée selon les principes généraux développés dans le « Guide pour l'Analyse du Volet Sanitaire » de l'Institut de Veille Sanitaire, de Février 2000 et le projet de référentiel de l'INERIS à l'évaluation du risque sanitaire et la méthodologie partiellement appliquée à ses fiches toxicologiques. L'objectif de cette étude a été :

- De mettre en évidence les éventuels dangers liés aux produits utilisés et aux installations ;
- De définir, quand cela est possible, une relation dose/effets ;
- D'évaluer l'exposition des populations ;
- De caractériser les risques.

Cette étude a respecté le principe de précaution prescrit dans la loi du 02/02/95, le principe de proportionnalité décrit dans la circulaire du 03/02/93 relative aux sites et sols pollués et le principe de spécificité de cette même circulaire.

La quantification et qualification de certains rejets polluants et pouvant avoir des effets sur la santé publique ont été évoquées dans l'étude d'impact et sont complétées dans ce chapitre en tant que nécessaire : nocivité, bioaccumulation dans la chaîne alimentaire, substance persistante dans l'environnement, voies de pénétration, synergie avec d'autres polluants.

De même, pour l'évaluation de l'exposition des populations, un certain nombre de points a été abordé dans l'étude d'impact : localisation projet ou installations, proximité des réseaux, des milieux, usage de l'eau aux alentours, sources de pollution externes au site, protections apportées, climat, bruit de fond....

Les données sont celles des connaissances du moment autant que possible et les incertitudes ou tentatives d'extrapolations, de l'animal à l'homme, expliquées.

Les domaines suivants n'ont pas fait l'objet d'étude en l'absence de sources significatives :

- la lumière,
- les rayonnements ionisants,
- les champs électromagnétiques,
- la chaleur, celle-ci ne peut être que concentrée à l'intérieur des bâtiments.

Les principaux impacts sur la santé sont donc relatifs à la qualité de l'air et des eaux, au bruit et au sous-sol. Nous nous sommes mis dans les conditions réalistes mais les plus défavorables pour les populations sensibles.

Les choix qui ont guidé notre analyse sont les suivants :

- Caractère dangereux d'un produit initial ou d'un produit de décomposition à émanation certaine (étiquetage CE), maladies professionnelles, études toxicologiques (animaux, homme), épidémiologiques, cas de désordres graves dans le milieu professionnel...

Toutes les dispositions sont ainsi prises pour éviter la contamination des sols et de niveau du sous-sol et des eaux souterraines est donc sans objet

faîti, celle des eaux souterraines. L'évaluation des risques pour la santé publique au

- Consignes de dépôtage.
- Formation du personnel à la maintenance des produits chimiques ;
- Stockages sur retention ;

Toutes les mesures sont prises afin d'éviter les risques de pollution des eaux et des sols :

5.2 EFFETS D'UNE CONTAMINATION DES SOLS

- une mécanismes d'interactions possibles entre plusieurs polluants (synergie ou antagonisme) peut exister.
- des variantes peuvent exister sur les protocoles en terme de rôle d'administration ou de nombre d'animaux testés.
- les durées d'exposition sont plus ou moins longues.
- les relations dose-effet portent souvent sur les animaux.
- les études ne sont pas forcément menées sur l'homme.

De plus, des incertitudes peuvent peser sur ce type d'étude liée au fait que :

... sexe et le régime alimentaire sont variables.

Il faut rappeler que généralement, les études toxicologiques comprennent des sujets de populations diverses, sans distinction systématique du point de vue sociologique, sur des travailleurs, des volontaires..., dont les sensibilités physiologiques sont différentes et dont le

place le milieu dans une gamme de sensibilité variable, moyenne, ou forte. Cette plus ou moins grande vulnérabilité a pu correspondre en partie, à des distances dans lesquelles la population est la plus exposée.

Selon les milieux ou les sources de nuisances, les aires d'exposition retenues ont été différentes. Elles ont été choisies en fonction d'un certain nombre de critères (toxicité des rejets, possibles conséquences d'entraînements de pollution, débit du milieu receveur, vents dominants, circulation routière intérieure, activités à potentiel d'émargences sonores...).

Les quantités correspondantes de dispersion atmosphérique après leur sortie des émetteurs.

Volatilisation si possible par modélisation de dispersion atmosphérique après les rejets dans le

- Volatilisation de nos aires d'étude et estimation des concentrations des rejets dans le si les concentrations sur les procédés le permettent,
- Quantité de ce produit dans les rejets ou, en l'absence d'analyse, estimation vis-à-vis des quantités employées et extrapolation des quantités subsistantes dans les rejets

5.3 EFFETS DES ÉMISSIONS AQUEUSES

Les rejets aqueux engendrés par le site comprennent :

- Des eaux de vannes ;
- Des industrielles liées des activités suivantes :
 - Nettoyage, purges des machines d'impression : nettoyage des bacs à encres et des clichés (eaux flexographiques) ;
 - Nettoyages au niveau de la station de colle et de l'onduleuse (bacs de colle) ;
 - Eluats de régénération des adoucisseurs ;
 - Purges de la chaudière, transitant par le bac de refroidissement puis par le bac de décantation pour finalement rejoindre le réseau pluvial ;
 - Lavage des sols ;
 - Refroidissement des équipements ;
- Des eaux pluviales.

L'impact de ces différents rejets est fonction des conditions de collecte et de traitement qui leur sont appliquées. Dans le cas présent, les eaux de vannes sont dirigées vers des fosses septiques puis des systèmes de drainages conformes ou qui seront mis en conformité prochainement.

Les eaux industrielles et les eaux pluviales sont collectées via deux réseaux distincts. Les eaux industrielles sont dirigées vers la station d'épuration de SAICA PAPER, où elles subissent un traitement avant un rejet dans l'Aisne. A l'issue de ce traitement, les eaux sont conformes à la réglementation.

Enfin, les eaux pluviales sont dirigées vers le milieu naturel. D'une manière générale, la qualité de ces eaux est conforme à l'arrêté du 2 février 1998. Ainsi, aucun rejet du site ne présente de dangers pour la santé.

5.4 ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Le site de SAICA PACK Vénizel émet des rejets atmosphériques, dont les caractéristiques sont listées dans le tableau ci-dessous :

Sources	Type d'émissions	Polluants émis
Chaudière gaz	Canalisée	Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone Oxydes de soufre Oxydes d'azote
Système d'aspiration des déchets carton	Canalisée	Poussières

Notes que les rejets de la centrale d'aspiration de SAICA PACK Venizel doivent respecter les prescriptions réglementaires de l'arrêté du 2 février 1998, notamment en ce qui concerne les posséries. Plus précisément la concentration en poussière doit être inférieure à 100 mg/m³, lorsque le flux horaire de rejet est égal à 1 kg/h. Pour un flux supérieur à 1 kg/h, la concentration réglementaire est de 40 mg/m³.

Une intervention a été prévue sur le système afin de mesurer la concentration en poussières représentatives des conditions réelles de rejet. Elle n'a pu être menée : la section de mesure est trop courte pour permettre une mesure des poussières dans des conditions stables. De fait, la zone où la mesure pouvait être entrepris est le foyer de turbulences diverses qui aurait donné lieu à des résultats non représentatifs des conditions réelles de rejet.

Les déchets de décape (rognes et poussières de caisson) sont collectés à différents endroits de l'atelier (onduleuse, machines de transformation et broyage des déchets) par un système d'aspiration centralisé, envoyé vers un système de recupération et de compactage. Les fractions les plus lourdes sont collectées dans une presse à balles. Les poussières sont rejettées dans le flux d'air dans le système vers l'extérieur.

Emission de poussières

Dans le cas présent, nous nous focalisons sur les rejets canalisés de la chaudière gaz. Dans le cas présent, nous nous focalisons sur les rejets canalisés de la chaudière personnelle que des véhicules d'entreprises (véhicules du personnel qui sont utilisés pour les déplacements automobiles et régulièrement suivis par les autorités sanitaires) et de ces dernières reste également d'autant plus que ces émissions sont normalisées par les véhicules circulant sur le site peut être de l'essence ou du fioul. La part d'émission de ces dernières dans les chambres de combustion de la chaudière gaz est de 10%.

La formation d'oxydes d'azote (NOx) et d'oxyde de soufre (SOx) se produit sous l'effet de la combustion de la chaudière de SAICA PACK est le gaz naturel. Le combustible des véhicules circulant sur le site peut être de l'essence ou du fioul. La part d'émission de ces dernières dans les chambres de combustion de la chaudière gaz est de 10%.

Emission de monoxide de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote et d'oxyde de soufre

L'étude s'est focalisée sur les rejets canalisés de la chaudière gaz et de la centrale d'aspiration. Les polluants retenus sont donc les oxydes d'azote et les poussières, les autres paramètres n'ayant pas été mesurés.

Fig. 16 : Les rejets atmosphériques

Activités liées aux encres et vernis (préparation, impression, nettoyage)	Diffuse	COV	Oxydes de soufre	Dioxyde de carbone	Véhicules circulant sur le site	Diffuse	Oxydes d'azote	Poussières...
Stockage de produits chimiques	Diffuse	COV	Hydrogène	Dioxyde de soufre	Local de charge batteuses	Diffuse	Oxydes d'azote	Poussières...
Stockage de produits chimiques	Diffuse	COV	Hydrogène	Dioxyde de soufre	Véhicules circulant sur le site	Diffuse	Oxydes d'azote	Poussières...
Activités liées aux encres et vernis (préparation, impression, nettoyage)	Diffuse	COV	Hydrogène	Dioxyde de soufre	Local de charge batteuses	Diffuse	Oxydes d'azote	Poussières...

En l'absence de mesures, des recherches ont été effectuées pour retrouver les garanties de fonctionnement fournies par le fabricant. Cette information n'a pu être retrouvée. On peut cependant mettre en avant les éléments suivants :

- Des renseignements ont été recherchés auprès des autres sites du groupe SAICA. Pour l'un d'entre eux, dont le rejet en sortie transite par un séparateur rotatif et un filtre, le fabricant garantit une concentration en sortie inférieure à 5 mg/m³;
- Des mesures réalisées par la CRAM Nord Picardie au niveau notamment de la trémie d'alimentation de la presse à balle (voir annexe 11), indiquent une concentration de 49 mg/m³, au niveau de cette zone turbulente. A noter, la mesure porte sur les poussières inhalables, c'est-à-dire sur les poussières dont le diamètre est inférieur à 100 µm.

Compte tenu de ces éléments, il est vraisemblable d'affirmer que la concentration au niveau du rejet à l'atmosphère sera effectivement inférieure à 40 mg/m³ et à plus forte raison à 100 mg/m³.

Ces émissions sont considérées comme étant nocives, dangereuses ou polluantes

Émission de COV

Les encres désignent la solution, issue du mélange de primaires et de vernis, directement prêtée à l'emploi sur les groupes imprimeurs. Les encres sont donc constituées d'une ou plusieurs bases (primaires ou vernis). Les solvants sont contenus dans les bases dans un rapport de 1 à 12.5%. Le pourcentage final de mélange donne une valeur toujours inférieure à 10%. De plus, un apport d'eau pour obtenir une viscosité d'utilisation diminue encore ce taux.

Des émissions de vapeurs de solvants peuvent avoir lieu lors du marquage par flexographie des plaques de carton. L'émission du solvant est de façon diffuse au-dessus de l'encrier et du poste de flexographie.

La composition des encres utilisées pour l'impression fait apparaître plusieurs substances¹, à savoir, le Propane-1-ol, le Propane-2-ol (Alcool isopropylique), le Dimethyl-aminéthanol, l'Alcool C8-10 ethoxylated propoxylated, l'Alcool éthylique (Ethanol), le 1-Methoxy 2-Propanol et le Dipropylène glycol monométhyl ether (2-méthoxyméthylethoxy)propanol).

Ces émissions sont considérées comme étant nocives, dangereuses ou polluantes.

Émission d'hydrogène

Ce gaz est émis lors des périodes de charge de la batterie du chariot élévateur. Le poste de charge est situé dans la zone de stockage interne des produits finis, à proximité du quai de chargement. Il s'agit donc d'un endroit très ventilé.

Il ne représente cependant pas une source de pollution et un risque pour la santé, il ne sera donc pas examiné ici.

¹ Se reporter aux fiches de données de sécurité (FDS) présentées dans le Volume 2.

L'évaluation du risque met en relation les valeurs toxicologiques de référence retenues avec les doses d'exposition quantifiées. La caractérisation du risque sanitaire consistera à effectuer, pour chaque substance, le calcul d'indice de risque (IR). Pour cela, on calcule un ratio entre l'exposition estimée (CI ou DJE) et l'exposition acceptable (VTR retenue).

En appliquant un facteur de dilution de 104, les concentrations observées au droit des habitations de SAGCA PACK Venizel peuvent être estimées. A partir de ces concentrations, nous pouvons évaluer un indice de risque par pollution et un indice de risque global.

Aucune modélisation n'a été réalisée. Toutefois, nous savons qu'il existe un phénomène de diffusion. Sur la base d'une dispersion atmosphérique réalisée pour le site voisin de SAGCA PAPER Venizel, nous constatons que le facteur de dilution varie de 10 000 à 1 000 000. D'une manière générale, plus on s'éloigne du site, plus le facteur de dilution est grand.

• A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée sépare ce lotissement du site de SAGCA PACK Venizel et de SAGCA VENIZEL.

• A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinette », parallèles localement entre le site de SAGCA VENIZEL et la RN 31.

• A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du secteur sud-ouest.

Alors, les gibiers retenus sont les habitants du secteur ouest pour les conditions météorologiques penalisantes, à savoir dans le sens des vents secondaires.

La rose des vents met en évidence une large prédominance des vents provenant du secteur sud-ouest, projetant ainsi majoritairement les rejets atmosphériques dans un quart sud-est moins nombreux que les vents du secteur sud-ouest (populations riveraines). Les vents secondaires, également assez présents, proviennent du secteur opposé aux secteurs concernes par les cibles potentielles identifiées.

Le vecteur de transfert de pollution qui a été retenu est l'air et la voie d'exposition est l'inhalation.

5.4.1 Évaluation de l'exposition des populations et caractérisation du risque

Dans le cas présent, nous nous focaliserais sur les réseaux canaliés de la chaufferie gaz, du système d'aspiration et des groupes d'impression. Les polluants retenus pour cette évaluation des risques sanitaires sont donc les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les possibles et le 1-Méthoxy-2-Propanol dispersé de VTR (valeurs toxicologiques de référence) et ce sera donc sur ces polluants que sera réalisée l'évaluation du risque sanitaire.

Dans le cas présent, nous nous focaliserais sur les réseaux canaliés de la chaufferie gaz, du système d'aspiration et des groupes d'impression. Les polluants retenus pour cette évaluation des risques sanitaires sont donc les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les possibles et le 1-Méthoxy-2-Propanol et le Dipropylène Glycol monométhyl éther.

Les polluants retenus sont donc les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les possibles et le 1-Méthoxy-2-Propanol, l'Alcool C8-10 éthoxylated Propoxylated, l'Alcool éthylique (Diméthylaminéthanol), l'Alcool 2-OH Propane-1-OH, l'Alcool Isopropylique, le Diméthyl-

Polluants retenus

Cette approche découle de l'existence d'une dose-seuil pour les substances non-cancérigènes, c'est-à-dire une dose en dessous de laquelle les effets ne se produisent pas ou n'ont jamais été observés.

Cette étape comprend le choix du niveau de risque et la quantification du risque pour la santé humaine. Selon la circulaire du 10 décembre 1999, si ce rapport est inférieur à 1, cela signifie que la population exposée est théoriquement hors de danger. Si le quotient est supérieur à 1, l'effet toxique peut se déclarer.

Substance		Scénario	VTR retenue (mg/m ³)	CI (mg/m ³)	DJE (mg/kg/j)	IR
Chaudière	Dioxyde d'azote	1	0,04	0,01	0,0039	0,34
		2			0,0182	
Centrale d'aspiration	Poussières	1	0,01	0,0012	0,0003	0,12
		2			0,0016	
Procédés d'impression	1-Methoxy 2-Propanol	1	2	0,05	0,02	0,12
		2			0,07	

Fig. 17 : Évaluation de l'indice des risques

Pour information :

Scénario 1 : Cas d'un adulte résidant ou étant amené à se déplacer dans le voisinage du site (zones d'habitation). Le cas d'un adulte inactif (retraité) est retenu comme scénario maximaliste ;

Scénario 2 : Cas d'un enfant résidant à proximité ou étant amené à se déplacer dans le voisinage du site (zones d'habitation à proximité du site).

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Incertitudes entourant l'évaluation de l'exposition :

Dans notre estimation du niveau de risque, deux catégories d'incertitudes sont associées à l'évaluation de l'exposition :

- les incertitudes portant sur les données utilisées : il existe des incertitudes sur les résultats de la campagne de mesure liées aux analyses et aux conditions de prélèvement, ainsi que des incertitudes sur les VTR utilisées. Par ailleurs, notre évaluation prend en compte une situation majorante, telle que décrite au chapitre 5.4, puisqu'elle ne dispose pas toujours de données concrètes basées sur les mesures.
- les incertitudes entourant la définition des paramètres : qu'il s'agisse de paramètres environnementaux ou de paramètres liés à la cible entrant en jeu dans la modélisation, ils sont entachés d'une variabilité et d'une incertitude.

Dans le cadre d'une source fixe, en l'absence d'obstacle, on considère que les populations susceptibles d'être affectées par des émissions sonores sont celles situées dans un rayon de 300 m autour des limites du site.

Zone d'influence du site

Risque

5.5.1 Evaluation de l'exposition des populations et caractérisation du

physiologique ou psychologique.

Les principaux effets connus du bruit sur la santé humaine peuvent être d'ordre

- Le chargement des déchets (manipulation des bennes).

- Les circulations des véhicules ;

d'aspiration des rognes ;

- Les extractions : extractions de l'onduleuse, fonctionnement de la centrale

A l'extérieur, les sources les plus perçues sont :

niveau voisin de 90 dB(A) :

- Les cylindres et les marguerits des combines (équipements de transformation) ;

Simple Face, à l'intérieur de son encornerement : 104,7 dB(A) :

- L'onduleuse : les niveaux sonores les plus importants sont générés au niveau du bloc

l'intérieur des bâtiments sont :

L'impact sonore du site est relativement limité. Les principales sources de bruit identifiées à

5.5 EFFETS DES EMISSIONS SONORES

populations riveraines de la société SAICAPACK Venizel.

Nous pouvons donc conclure qu'il existe pas de risques potentiels pour la santé des

Pour les effets systémiques, on considère qu'il existe un risque potentiel pour la santé largement inférieurs à 1, de même que le cumul des indices de risques.

Le risque d'indice de risque excède 1. Nous constatons que les indices de risques estimés sont

5.4.2 Conclusion

- La biodisponibilité et la mobilité des éléments.

concentrations variables dans l'environnement.

- Les éléments qui sont toujours présents en trace sous différentes formes et à des

Il faut également considérer que, pour toute modélisation, il existe une part d'incertitude sur :

l'incertitude entourant la quantification du risque.

Populations exposées

Le site se situe à proximité de la route nationale 31, reliant Soissons à Reims. Les habitations les plus proches sont :

- A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinette », par ailleurs localisées entre le site de SAICA PAPER Vénizel et la RN 31 ;
- A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée sépare ce lotissement du site de SAICA PACK Vénizel et de SAICA PAPER Vénizel ;
- A environ 15 m, en façade sud du site, de l'autre côté de la RN 31 : différentes habitations du hameau du « Ru Preux ». Une jardinerie y est implantée ;
- A 380 m de la façade sud du site : la ferme du lieu-dit « Le Montjard ».

L'établissement recevant du public le plus proche du site se situe à Vénizel, à environ 1,3 Km à l'ouest. Au niveau industriel, le site SAICA PAPER Vénizel est mitoyen à l'ouest. Les populations les plus exposées sont donc, de manière prévisible, les résidents des habitations les plus proches ainsi que les employés des 2 sites industriels.

Caractérisation du risque

Des campagnes de mesures de bruit ont été réalisées au niveau des habitations les plus proches (zone à émergence réglementée) et en limite de propriété, pour caractériser le niveau sonore existant avec et sans les activités exercées sur le site de SAICA PACK Vénizel.

Le risque est caractérisé par le calcul de ratio entre les niveaux mesurés et les niveaux seuils (relevant des prescriptions réglementaires). Un indice supérieur à 1 indique l'existence d'un impact possible sur la santé. On s'intéresse dans un deuxième temps à la part jouée par les activités du site dans l'existence du risque.

Le tableau ci-après reprend les calculs d'indice de risque (IR), établis à partir des valeurs du tableau précédent.

Période	Point de mesure	IR global	IR lié au site
Jour	Point 1	0,92	-
	Point 2	0,79	-
	Point 3	0,85	-
	Point 4	0,72	-
	ZER	1,49	6,2%
Nuit	Point 1	0,93	-
	Point 2	0,74	-
	Point 3	0,78	-
	Point 4	0,65	-
	ZER	1,36	2,2%

Fig. 18 : Évaluation de l'indice de risque

Au regard du tableau ci-dessus, nous constatons qu'il existe un risque « potentiel » pour la santé associée aux nuisances sonores au niveau de la ZER, l'indice de risque global (SACIA PACK VENIZEL + installations voisines) étant supérieur à 1. Néanmoins, la part de risque imprévisible au site SACIA PACK VENIZEL est faible. En effet l'indice de risque lié au site est inférieur à 10% (6,2% le jour et 2,2% la nuit).

5.6 CONCLUSIONS

Il n'y a pas lieu de craindre un impact sur la santé des populations avoisinantes dans les conditions d'exploitation actuelle du site de SACIA PACK Venizel.

5.5.2 Conclusion

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

1 REMARQUE PRÉALABLE SUR LA TENEUR DE L'ÉTUDE DE DANGERS

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 a introduit dans l'article 512-1 du code de l'environnement une nouvelle approche en matière d'évaluation des risques, avec la prise en compte de la gravité potentielle de l'accident, sa probabilité d'occurrence et sa cinétique.

Un arrêté du 29 septembre 2005 instaure l'obligation de « l'évaluation et de la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation », à compter du 7 octobre 2006.

Une circulaire du 2 octobre 2003 (MEDD, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable) renvoie à un guide méthodologique national du 25 juin 2003, basé sur le modèle INERIS, version 1, du 20 mai 2003 « Outils d'analyse des risques générés par une installation industrielle ».

C'est selon une approche similaire à celle du Guide que l'APR, Analyse Préliminaire des Risques – permettant d'identifier les éléments dangereux – qu'est faite cette présente étude. Son élaboration conduit à inventorier les substances ou préparations dangereuses éventuellement utilisées, que ce soit au stade des matières premières ou des produits finis, les équipements dangereux (enchaînements de matériels industriels complexes, appareillages sous pression, thermogénérateurs ou électrogènes...) et les opérations et/ou situations dangereuses : surplomb de zones habitées, mise à jour des nappes phréatiques, etc., gardant à l'esprit que la gestion du risque, ainsi que le souligne le guide mentionné, inclut notamment l'appréciation de ce risque (analyse et évaluation), son acceptation et, bien évidemment au moins sa réduction, sinon sa maîtrise.

Le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et des intérêts à protéger (tiers, monuments, milieux naturels, etc.).

L'étude des dangers prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement, justifie que les installations permettent d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible, compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation. Toute étude de dangers doit s'appuyer sur une description suffisante des installations, de leur volatilité et de leur zone d'implantation.

Elle précise notamment, compte tenu des moyens de secours publics portés à sa connaissance, la nature et l'organisation des moyens de secours privés dont l'exploitant dispose ou dont il peut assurer le concours en vue de combattre les effets d'un événement similaire.

Elle doit présenter les mesures techniques et organisationnelles de maîtrise des risques et expliciter un certain nombre de points clés fondés sur une démarche d'analyse des risques :

- la description de l'environnement de l'entreprise et de sa vulnérabilité,
- la description détaillée de l'installation : produits dangereux consommés, manipulés, produits ou stockés, et description des réactions ou activités mises en œuvre,
- le contexte et les conditions de l'étude,
- l'identification et la caractérisation des potentiels de danger,
- une analyse de scénarii d'accidents et une analyse des conséquences,
- une analyse des risques,
- l'identification et la caractérisation des zones de danger,
- le recensement et l'identification des accidents et incidents survenus et potentiels dans les activités similaires,
- les mesures prises pour réduire la probabilité et les effets de l'accident,
- la quantification et la hiérarchisation des différents scénarii en tenant compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection.
- Ce résumé non technique a pour objectif d'expliquer la probabilité, la clinetude et les zones d'effets des accidents potentiels, et de présenter une cartographie des zones de risques reliquifiants.
- Toute étude des dangers sur une installation susceptible de présenter certaines risques nécessite la prise en compte de l'environnement proche du site, tant en tant que source potentelle d'agression qu'en tant que cible des effets engendrés par le site.
- Les éléments à prendre en compte du point de vue de l'environnement du site et du milieu naturel sont détaillés dans l'étude d'impact, à laquelle on peut se reporter ultérieurement.
- L'étude des dangers qui peuvent présenter les activités de ce projet s'articule en trois parties :

2 CRITÈRE D'ÉVALUATION DES DANGERS

- Description des risques externes au site, conséquences, mesures préventives et moyens de secours,
- Description des risques liés à l'exploitation du site, conséquences, mesures préventives et moyens de secours,
- Les moyens d'intervention et de secours disponibles sur le site et à l'extérieur.

Les résultats de cette analyse ont permis de qualifier et de quantifier les risques inhérents aux installations du site de la manière décrite à la partie suivante.

3 SYSTÈME DE COTATION ET ÉVALUATION DES DANGERS

La méthodologie employée s'inspire des méthodes existantes en termes d'évaluation des risques. Elle se base notamment sur l'Analyse Préliminaire des Risques, analyse appropriée à la complexité de l'installation et couramment utilisée pour l'identification des risques au stade préliminaire de la conception d'une installation ou d'un projet.

Notre méthodologie est également complétée par certaines caractéristiques de l'AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité) en ce qui concerne l'évaluation semi-quantitative des risques.

La méthode AMDEC prévoit en effet :

- une évaluation en terme de probabilité « P » : cet indice représente la probabilité que la cause se produise et qu'elle entraîne le mode de défaillance) ;
- une évaluation en terme de gravité « G » : la gravité d'une défaillance se définit par le niveau des conséquences engendrées par la défaillance.

Cette évaluation se fait sur la base de l'analyse des retours d'expériences (retour d'expérience de la société communiqué au sein du groupe de travail, bibliographie, et consultation des bases de données existantes).

Enfin, nous avons intégré un critère supplémentaire relatif à la cinétique « C » du déroulement du phénomène.

La cotation est rendue possible par le calcul de la criticité résultant de la double combinaison de ces 3 facteurs soit P - G et G - C.

Concrètement, l'application de cette méthode repose sur le renseignement du tableau suivant :

① Activité - Produit / ② Situation de danger / ③ N°	Causes	Conséquences : ① Phénomène / ② Cibles atteintes	Barrières de sécurité : ① Prévention / ② Protection	P	G	C	Commentaires

La grille de cotatior en probabilité d'occurrence est la suivante :

L'échelle de probabilité à être définie conformément à l'article 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005 : les phénomènes dangereux et accidentels potentiels inscrits dans l'échelle de l'annexe 1 de ce même arrêté. Le type d'appréciation choisi est l'approche semi-quantitative.

PROBABILITÉ :

Niveau de gravité	Cibles humaines	Cibles matérielles (biens, équipements)	Cibles environnementales
1	→ Aucun effet ou ↳ Pas d'effets significatifs sur les équipements du site	→ Aucun accident corporel	environnemental impact
2	↳ Auteintes limitées au site sans conséquences sur des équipements significatifs ou de minéral → Auteintes limitées au site et conséquences limitées	→ Auteintes limitées au site sans conséquences sur des équipements significatifs sur le site sans conséquences limitées	accident corporel
3	↳ Auteintes sévères limitées au site sans conséquences sur le site sans conséquences limitées	→ Auteintes extrêmes limitées au site sans conséquences limitées	effets critiques (tels que l'irréversibilité) limitées
4	↳ Auteintes extrêmes limitées au site sans conséquences limitées	→ Auteintes extrêmes limitées au site sans conséquences limitées	effets critiques (tels que l'irréversibilité) à l'extérieur du site.

GRAVITÉ :

L'évaluation semi-quantitative est basée sur les échelles de gravité/ probabilité et cinétique qui suivent (inspirées des annexes 1 et 11 de l'arrêté du 29 septembre 2005 (relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation) et des grilles proposées par l'INERIS, 2003).

Les barrières de prévention agissent sur la probabilité de l'événement non souhaité, et les barrières de protection sur la gravité.

Niveau d'occurrence	Traduction qualitative
A	Événement très probable (courant) : S'est déjà produit plusieurs fois sur le site ou de nombreuses fois sur d'autres sites
B	Événement probable : S'est déjà produit au moins une fois sur le site, plusieurs fois sur d'autres sites
C	Événement improbable : Ne s'est jamais produit sur le site mais, quelquefois sur d'autres sites.
D	Événement très improbable : Ne s'est jamais produit sur le site, très rarement sur d'autres sites.
E	Événement possible mais extrêmement peu probable : Ne s'est jamais produit sur le site, ni sur d'autres sites, mais n'est pas impossible.

CINÉTIQUE :

La grille de cotation en cinéétique est la suivante :

Niveau de cinéétique	Apparition situation dangereuse	Évolution phénomène	Effets au niveau des cibles
A	Rapide	Rapide	Effets immédiats
B	Rapide	Rapide	Effets différés
C	Lente ou peu rapide	Rapide	Effets immédiats
D	Lente ou peu rapide	Rapide	Effets différés
E	Lente ou peu rapide	Lente ou peu rapide	-

GRILLES DE CRITICITÉ

Les références sont les deux grilles suivantes :

- la première grille, issue de la confrontation des échelles de gravité et de probabilité, permettra d'effectuer une première hiérarchie des risques ;
- La deuxième grille, issue de la confrontation des échelles de gravité et de cinéétique, permettra de déterminer plus finement le niveau de risque, par combinaison avec la première grille.

que soit sa criticité.

Risque inacceptabile : un risque inacceptabile correspond à un événement dont la cotation gravité/ probabilité est supérieure ou égale au couple 3-C (zone tramee en rouge), quelle que soit sa criticité.

DEFINITIONS DES NIVEAUX DE RISQUE :

Niveau de risque	Coupled Gravité	Coupled Gravité	Cinétique	Probabilité	Niveau de risque	Autres combinaisons	Tres faible à modérée
Inacceptabile	1-A	1-B	1-C	1-D	1-E	Critique	
Acceptable	2-A	2-B	2-C	2-D	2-E		
Mal tolérable	3-A	3-B	3-C	3-D	3-E		

Le niveau de risque de l'événement non souhaité est représenté dans la grille ci-après.

DETERMINATION DU NIVEAU DE RISQUE PAR COMBINAISON DES DEUX GRILLES :

Niveau de gravité	Niveau de cinétique	A	B	C	D	E	Gravité
1-A	1-C	1-B	1-D	1-E	2-D	2-E	2-C
1-B	2-C	2-B	2-D	2-E	3-D	3-E	3-C
1-C	3-C	3-B	3-D	3-E	4-D	4-E	4-C
1-D	4-C	4-B	4-D	4-E			
1-E	5-C	5-B	5-D	5-E			

Niveau de gravité	Niveau de probabilité	A	B	C	D	E	Probabilité
1-A	1-C	1-B	1-D	1-E	2-D	2-E	2-C
1-B	2-C	2-B	2-D	2-E	3-D	3-E	3-C
1-C	3-C	3-B	3-D	3-E	4-D	4-E	4-C
1-D	4-C	4-B	4-D	4-E	5-D	5-E	5-C
1-E	5-C	5-B	5-D	5-E			

La grille de criticité est la suivante :

Risque critique : un risque critique correspond à un événement dont la cotation gravité/probabilité est située dans la zone intermédiaire de la grille (zone tramée en orange), et la cotation gravité/ cinétique supérieure ou égale au couple 3-C (zone tramée en rouge).

3.1 L'ENVIRONNEMENT DU SITE : CIBLES POTENTIELLES

Méthodologie de comptage des personnes selon la circulaire du 10 mai 2010.

L'environnement à protéger, dans un rayon de 100 mètres (correspondant au 1/10 du rayon d'affichage repris dans le plan réglementaire présentant les abords du site), est représenté par :

☞ **Établissements Recevant du Public (ERP)**

- Pas d'établissement recevant du public à moins de 1,3 km

☞ **Logements**

La cartonnerie a été implantée à l'écart des agglomérations voisines. Plusieurs habitations individuelles sont néanmoins situées à proximité du site, les habitations les plus proches sont :

A 150 m de la limite de propriété ouest du site : habitations du lieu-dit « La Fontinette », par ailleurs localisées entre le site de SAICA VENIZEL et la RN 31

A environ 650 m à l'ouest du site : la cité des Bruyères. Une zone boisée sépare ce lotissement du site de SAICAPACK Vénizel et de SAICA VENIZEL

A environ 15 m, en façade sud du site, de l'autre côté de la RN 31 : différentes habitations du hameau du « Ru Preux ». Une jardinerie y est implantée

A 380 m de la façade sud du site : la ferme du lieu-dit « Le Montjard »

Ainsi, dans un rayon de 10 mètres à compter de la limite de propriété du site, seules les habitations du hameau du "Ru Preux" sont présentes.

Il s'agit de logements de type individuels dans un contexte d'habitat individuel dispersé. Le Plan des Abords au 1/2500° repère 6 bâtiments plus ou moins accolés. En prenant pour hypothèse que chacun de ces bâtiments est bien une habitation, la règle de comptage utilise la moyenne INSEE par logement, c'est-à-dire 2,5 personnes par logement.

Ainsi, le nombre maximal d'individus à prendre en compte dans un rayon de 100 mètres autour du site correspond à 15 personnes.

☞ **Zones d'activités**

- Néant

☞ **Voies de circulation automobile**

- Route départementale N 31 dont le débit est supérieur à 2 000 véhicules par jour, distante de 87 m

- Sur un rayon de 100 m, 15 personnes sont susceptibles d'être présentes.
- Voies ferroviaries
 - Desserte privée
 - Voies navigables
 - Débarcadère
 - Chemins et voies piétonnes
 - Terrain non bâti
 - Gîtes spéciaux (occupations extrêmement temporaires)
 - Néant
 - Entreprises voisines
 - Papeterie SAICA PAPER à 300 m
 - Occupation des sols
 - Parc d'Activités en requalification
 - Milieu naturel
 - Milieu canalisé
 - Ouvrages publics
 - Aisne canalisée
 - Néant

3.2 CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES DU SITE

L'évaluation détaillée au paragraphe précédent amène aux résultats suivants :

Activité - Produit / © Situation de danger / N°	Couple G - P ¹	Couple G - C ¹	Niveau de risque	Scénario retenu pour détaillée ?
① Stockage des bobines de papier Hall bobine/ ② Inflammation / 1			Inacceptable	OUI
① Stockage des cartons dans l'atelier (produits en-cours)/ ② Inflammation / 2	2-E	2-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage des cartons PF dans le Hall PF/ ② Inflammation / 3			Inacceptable	OUI
① Stockage des palettes en extérieur / ② Inflammation / 4			Inacceptable	OUI
① Stockage des encres / ② Fuite / 5	1-C	1-D	Très faible à modéré	NON
① Stockage des encres / ② inflammation / 6	2-D	2-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage produits chimique station de colle (borax, soude, bactéricide, antimousse) / ② Fuite / 7	2-C	2-C	Très faible à modéré	NON
① Stockage des huiles neuves dans local maintenance / ② Fuite / 8	1-C	1-D	Très faible à modéré	NON
① Stockage des huiles neuves local maintenance / ② Inflammation / 9	2-D	2-C	Très faible à modéré	NON
C Stockage des huiles neuves en zone 13 / ② Fuite / 10	1-D	1-D	Très faible à modéré	NON
② Stockage des huiles neuves en zone 13 / ② Inflammation / 11	2-D	2-C	Très faible à modéré	NON
② Stockage cuve FOD (zone 27)/ ② Fuite FOD / 12	1-D	1-C	Très faible à modéré	NON
③ Stockage cuve FOD (zone 27)/ ② inflammation / explosion / 13	3-D	3-C	Critique	NON

① Activité - Produit / ② Situation de danger / N°	Couple G - P ¹	Couple G - C ¹	Niveau de risque	Scénario retenu pour détaillé ?
① Découpe chalumeau / ② inflammation / 29	1-C	1-E	Très modéré	à NON
① Découpe chalumeau / ② Explosion / 30	2-C	2-A	Très modéré	à NON
① Silo amidon / ② échauffement / explosion / 31			Inacceptable	OUI
① Chaufferie / ② inflammation + explosion / 32			Inacceptable	OUI
① Installations électriques / ② Inflammation / 33	2-C	2-G	Très modéré	à NON
① Compresseur / ② Perte de confinement / 34	2-D	2-C	Très modéré	à NON
① Poste de charge de batterie (zone 22) / ② confinement / 35	1-D	1-A	Très modéré	à NON
① Transformateurs électriques / ② Inflammation / 36	3-D	3-C	Critique	NON

Cinq risques ressortent comme étant inacceptables, en lien avec la cotation de gravité 3 et l'absence de certitude à ce stade de l'analyse sur le confinement des flux thermiques sur site et sur les possibles effets domino (notamment vis-à-vis des stocks de produits combustibles et des équipements dangereux (cuves PGL, FOD, bonbonnes de gaz,...)).

Nous allons donc développer les situations de danger n° 1, 3, 4, 31 et 32 (Incendie sur stockage des bobines de papier du Hall bobine Incendie sur stockage des cartons PF Incendie sur stockage des palettes en extérieur, Explosion du silo d'amidon et Explosion de la chaufferie) afin de déterminer les zones d'effets associées. Il s'agit en effet des stockages de matériaux combustibles les plus importants sur le site et des équipements les plus dangereux du site. Ceci permettra de définir les distances d'éloignement vis-à-vis des autres stockages et équipements qui seront situés dans ces secteurs du site.

RÉSULTATS

- Les flux thermiques seront contenus dans le périmètre d'exploitation du site ;
- Les flux thermiques touchent les silos qui sont attenants au bâtiment ce qui ne permet pas d'éviter tout effet domino dû au rayonnement incident sur cette zone mais n'atteignent pas la chaufferie, ni la cuve sprinkler.
- En l'absence de murs coupe-feu efficaces, les flux thermiques atteindront la zone du Hall onduleuse, mais aucun scénario inacceptable ni même critique n'a été identifié dans ce périmètre.

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

Stockage	Flux (kW/m ²)	Perpendiculairement longueur stock	Perpendiculairement largeur stock
Hall bobines	3	32,1 m	21,5 m
	5	29,9 m	16,6 m
	8	19,7 m	13,2 m

Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Ce scénario a été retenu sans tenir compte des mesures de prévention qui sont mises en place sur le site (voir également les détails en paragraphe « Moyens de prévention et de protection et moyens de détection ») :

- Absence de travaux par points chauds ou intervention de personnel formé et habilité (permis de feu)
- Procédure d'accueil et de surveillance des entreprises extérieures ;
- Interdiction de fumer ;
- Clôture partielle mais située au niveau des zones les plus accessibles du site, fermeture des portails et des portes à clé en-dehors des heures d'ouverture, **surveillance du site par un gardien** en-dehors des heures ouvrées.

Un incendie pourrait principalement être initié suite à un acte de malveillance : néanmoins le risque est extrêmement limité au vu des mesures prises par l'exploitant.

Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud...
- évitement de la propagation : dispositions constructives séparatives, évacuation des gaz chauds, système d'extinction, intervention sur feu d'engin...

- En l'absence de murs coupe-feu efficaces, les flux thermiques pourront atteindre rapidement matrisé sur la partie Est du bâtiment de stockage.
- Les flux thermiques liés aux effets dominos (8 kW/m^2) n'atteignent pas la cuve à fuel, laquelle reste proche des flux 5 kW/m^2 .
- Les flux thermiques sortent du périmètre d'exploitation du site, toutefois cette zone appartient à SAGICA PAPER qui n'a aucun projet actuellement de site industriel. En cas de besoin, la société SAGICA PACK pourra mettre en place moyens permettant le lutter contre la propagation du flux thermique (type moyen).
- Les flux thermiques n'atteindront donc aucune personne extérieure au implanter. Les flux thermiques n'atteindront donc aucune personne extérieure au site industriel. En cas de besoin, la société SAGICA PACK pourra mettre en place moyens permettant le lutter contre la propagation du flux thermique (type moyen).
- Les flux thermiques sortent du périmètre d'exploitation du site, toutefois cette zone appartient à SAGICA PAPER qui n'a aucun projet actuellement de site industriel. En cas de besoin, la société SAGICA PACK pourra mettre en place moyens permettant le lutter contre la propagation du flux thermique (type moyen).

RESULTS

Idem scénario précédent

PRINCIPE DE CALCUL

Un calcul des effets d'une inflammation du Hall FF sans tenir compte des barrières a été effectué (situation de danger n°3).

Il y a lieu de déterminer les distances d'effets dominos potentielles avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Chimique et de la gravité de l'évaluation des risques,

- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la sécurité et de la gravité de l'évaluation des risques,
- il s'agit d'un stockage proche d'équipement dangereux (cuve GPL) ;

d'un stockage de produits combustibles (paletes) ;

- il s'agit d'un stockage combustible conséquent proche des limites de Propriété et dans la mesure où :

3.3.2 Incendie sur stockage de carton Hall FF

Note : Le Hall de bobines est contigu au Hall de l'onduleuse mais séparé par un mur REI 30 et des portes EI 30 et éloigné des ateliers d'impression, de découpe et de conditionnement ainsi que du stockage de produits finis de plus de 100 m.

La propagation de l'incendie de bobines aux ateliers et aux zones de stockage communiquant avec le dépôt de bobines peut être limitée par des dispositifs de séparation et de compartimentage (mur, porte REI 120), dégagement des gaz chauds (desenfumage), extinction.

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

Stockage	Flux (kW/m ²)	Perpendiculairement longueur stock	Perpendiculairement largeur stock
Hall PF	3	43,0 m	21,5 m
	5	33,3 m	16,7 m
	8	26,4 m	13,2 m

Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Idem scénario précédent

Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud...
- évitement de la propagation : dispositions constructives séparatives, évacuation des gaz chauds, système d'extinction, intervention sur feu d'engin...

La propagation de l'incendie de bobines aux ateliers et aux zones de stockage communiquant avec le dépôt de bobines peut être limitée par des dispositifs de séparation et de compartimentage (mur, porte REI 120), dégagement des gaz chauds (déserfumage), extinction.

Le Plan d'intervention incendie pourrait prévoir, en cas d'incendie sur le Hall Produit Finis, l'intervention privilégiée des secours sur la partie Est du bâtiment afin de neutraliser les effets domino successifs potentiels qui pourraient atteindre la zone de stockage des palettes.

3.3.3 Incendie sur stockage extérieur de palettes

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un stockage combustible conséquent très proche des limites de Propriété ;
- il s'agit d'un stockage proche d'équipement dangereux (cuve GPL) ;
- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,

Il y a lieu de déterminer les distances d'effets domino potentiels avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Un calcul des effets d'une inflammation du stockage des palettes extérieures sans tenir compte des barrières a été effectué (situation de danger n°4).

stockage de palette peu important peu toujours être reporté sur l'ancienne aire de stockage.
mètres avec la cuve GPL en respectant les dimensions de 25 x 22 x 4 mètres. Un autre sur les équipements (cuve GPL), le stockage devra maintenir une distance d'au moins 26 flux thermiques issus d'un incendie sur le stockage des palettes et l'absence d'effet domino
La configuration du site va donc changer car en définitive, pour garantir le confinement des domino.

- évitemment de la propagation : éloignement des stocks entre eux pour éviter l'effet domino.
- réduction du niveau de probabilité initiale : évitemment et détection de point chaud.

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initial et en limiter les effets :
Définition des niveaux de matrice :

Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Stockage	Flux (kW/m ²)	Perpendiculairement	Longueur stock	Largeur stock	Nombre de palette	Distance entre palette	Distance entre cuve
					3	47,4 m	40,6 m
					5	36,8 m	31,5 m
					8	29,1 m	24,9 m

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

- En l'absence de murs coupe-feu efficaces au niveau de la zone d'Expédition ou l'incendie n'atteint pas rapidement matrice sur la partie Est du bâtiment de succèsifs, la zone de stockage du Hall FE pourrait être également atteinte si 8 kW/m^2 se limite à niveau de la zone d'expédition. Toutefois, par effets dominos atteindre ces zones adjacentes. Toutefois les zones d'effets de 8 kW/m^2 et de 5 kW/m^2 , les flux thermiques issus du stockage extérieur de palette pourront du Hall FE, les flux thermiques coupe-feu efficaces au niveau de la zone d'Expédition ou

- En l'absence de murs coupe-feu efficaces au niveau de la zone d'Expédition ou les modalités de stockage des palettes est à revoir.

- Les flux thermiques liés aux effets dominos (8 kW/m^2) atteignent la cuve à fuel, des moyens permettant le lutte contre la propagation du flux thermique (type site industriel). En cas de besoin, la société SAICA PACK pourra mettre en place implantation. Les flux thermiques n'atteindront donc aucune personne extérieure au zone appartient à SAICA PAPER qui n'a aucun projet actuellement de sy mèration !

RÉSULTATS

Idem scenario précédent

PRINCIPE DE CALCUL

3.3.4 Explosion sur silo d'amidon

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un stockage de matière (amidon) organique, oxydable donc combustible et potentiellement explosible dont le plus grand volume est de 103 m³, proche des limites de Propriété ;
- il s'agit d'un stockage proche d'équipement dangereux (chaufferie) ou de sécurité (cuve sprinkler) ;
- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,

il y a lieu de déterminer les distances d'effets domino potentiels avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Un calcul des effets d'une explosion de silo d'amidon sans tenir compte des barrières puis en tenant compte des barrières a été effectué (situation de danger n°31).

PRINCIPE DE CALCUL

L'objectif est de déterminer les effets sur l'homme et sur les structures. Les valeurs de référence réglementaires (Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation) relatives aux seuils d'effets de surpression pour les installations classées sont données dans le tableau qui suit :

SEUIL D'EFFETS DE SURPRESSION	EFFETS SUR L'HOMME	EFFETS SUR LES STRUCTURES
300 mbars		Seuil des dégâts très graves sur les structures
1200 mbars	Seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine	Seuil des premiers effets dominos ¹
140 mbars	Seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuil des dégâts graves sur les structures
50 mbars	Seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine	Seuil des dégâts légers sur les structures
20 mbars	Seuil des effets correspondant à la zone des effets indirects par bris de vitre sur l'homme	Seuil des destructions significatives de vitres

¹ Seuil à partir duquel les effets domino doivent être examinés. Une modulation est possible en fonction des matériaux et structures concernés.

Seuil des dégâts sur les structures	Volume	Scénario : Silos	Seuil des prévisibles sur les structures	Volume	Scénario : Silos
Seuil des dommages	200 mbars	14,8	Seuil des dégâts sur les structures	-	14,1
Seuil des premiers signifi catifs	200 mbars	16,9	Seuil des effets letaux	200 mbars	4,7
Seuil des derniers signifi catifs	26,5	7,3	Seuil des premiers effets letaux	26,5	7,3
Distance des effets	140 mbars	graves pour la vie humaine	Seuil des premiers effets letaux correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine	140 mbars	graves pour la vie humaine
Sur pression de	16,0	sur pression de	Seuil des derniers effets letaux correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine	50 mbars	16,2
Seuil des dégâts sur les structures	50 mbars	on (en m)	Seuil des effets irreversibles	50 mbars	on (en m)
Seuil des destructions	32,0		Seuil des effets correspondant à la zone des dangers pour la vie humaine	20 mbars	

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

- Les effets de surprise sont atteindront les zones du Hall bobine et du Hall onduluese, mais aucun scénario inacceptable n'a été identifié dans ce périmètre et l'étude approfondie du risque sur le Hall bobine a démontré qu'aucun effet ne sortait du périmètre du site.
- Les effets de surprise atteindront les structures sur le Hall bobines qui est attenant au silo ce qui ne permet pas d'éviter tout effet dommage au rayonnement incident sur cette zone. Le seuil correspondant aux dégâts de ces seuils n'atteint la chaudière, ni la cuve Sprinkler.
- Les effets de surprise sont contenus dans le périmètre d'exploitation du site.

RESULTS

Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Ce scénario a été retenu sans tenir compte des mesures de prévention qui sont mises en place sur le site (voir également les détails en paragraphe « Moyens de prévention et de protection et moyens de détection ») :

- Absence de travaux par points chauds ou intervention de personnel formé et habilité (permis de feu)
- Procédure d'accueil et de surveillance des entreprises extérieures ;
- Interdiction de fumer ;
- Affichage des risques sur l'équipement ;
- Clôture partielle mais situées au niveau des zones les plus accessibles du site, fermeture des portails et des portes à clé en-dehors des heures d'ouverture, surveillance du site par un gardien en-dehors des heures ouvrées.

Un incendie pourrait principalement être initié suite à un acte de malveillance : néanmoins le risque est extrêmement limité au vu des mesures prises par l'exploitant.

Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud...

3.3.5 Explosion de la Chaufferie

Dans la mesure où :

- il s'agit d'un local contenant un équipement dangereux, proche des limites de Propriété ;
- il s'agit d'un local proche d'équipements dangereux (silo, cuve FOD) ou de sécurité (cuve sprinkler) ;
- du niveau de risque ressorti comme inacceptable au vu de la probabilité, de la cinétique et de la gravité de l'évaluation des risques,

il y a lieu de déterminer les distances d'effets domino potentiels avec les autres stockages à risque et les installations proches.

Un calcul des effets d'une explosion de la chaufferie sans tenir compte des barrières puis en tenant compte des barrières a été effectué (situation de danger n°32).

PRINCIPE DE CALCUL

Idem scénario précédent

idem scenario précédent

Précisions sur les mesures de sécurité en place sur le site :

Scénario : Chauferme	Seuils	Effets prévisibles sur l'homme	Effets prévisibles sur la nature	Surpression	Surprise	Securité	Scénario : Chauferme
Seuils des dégâts très graves sur les structures	-	-	-	5,3	2,3	Seuils des premières	Seuils des effets letaux
Seuils des dégâts graves sur les structures	200 mbars	Seuils des effets letaux correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine	Seuils des premières	6,1	2,6	Seuils des premières	Seuils des effets letaux correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine
Seuils des dégâts des effets de surprise (en m)	140 mbars	Seuils des premières effets letaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine	Seuils des dégâts sur les structures	9,5	4,1	Seuils des dégâts	Seuils des effets letaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine
Seuils des dégâts légers sur les structures	50 mbars	Seuils des effets letaux correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine	Seuils des dégâts	20,9	9,0	Seuils des dégâts	Seuils des effets letaux correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine
Seuils des dégâts très graves sur les structures	20 mbars	Seuils des effets letaux correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine	Seuils des dégâts	41,7	18,0	Seuils des dégâts	Seuils des effets letaux correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine

Les résultats de la modélisation ont donné les distances d'effets (en mètre) suivantes :

- Les effets de surprise (effets domino et de dégâts important sur les structures) n'atteignent ni la cuve sprinklage ni la cuve FOD (utilisée).
- Les effets de surpressions (effets domino et de dégâts important sur les effets domino du rayonnement incident sur cette zone).
- Les effets de surpressions du seuil des premières effets domino touchent le local attenant qui compose les pompes du sprinkler ce qui ne permet pas davantage tout effet domino du rayonnement incident sur cette zone.
- Les effets de surpressions sont contenus dans le périmètre d'exploitation du site.

RÉSULTATS

Définition des niveaux de maîtrise :

Des mesures sont prises et doivent être maintenues pour réduire la probabilité de cet événement initiateur et en limiter les effets :

- réduction du niveau de probabilité initial : évitement et détection de point chaud, de fuite de gaz, éviter le confinement par l'aération naturelle du bâtiment...

4 MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS

Ce chapitre recouvre tous les dispositifs mis en œuvre lors de l'intervention pour la maîtrise de l'incident et de ses conséquences :

- La gestion de l'évacuation du personnel : alarme sonore, affichage d'une procédure d'évacuation, personnel d'encadrement de l'évacuation, présence d'issues et d'éclairage de secours ;
- L'intervention des secours internes s'ils existent et/ou extérieurs (sécurité civile) : modalité d'appel des services de secours, gestion de leur accès sur le site, réserves d'eau mises à leur disposition pour des interventions sur incendie, collecte des eaux d'extinction,

4.1 ÉVACUATION DU PERSONNEL

4.1.1 Les moyens d'alerte

En cas d'incident ou d'accident, le personnel doit actionner des boutons d'alerte, positionnés de manière homogène sur l'ensemble du site. Un plan localisant ces boutons d'alerte figure en annexe 18.

4.1.2 Les procédures d'évacuation

La procédure d'évacuation est mise en œuvre suite au déclenchement des boutons d'évacuation. La localisation de ces boutons est spécifiée sur le plan placé en annexe 18. L'évacuation se fait par les quatre issues de secours signalées par des blocs lumineux et maintenues libres de tout encombrement.

Des personnes sont désignées pour gérer l'évacuation. Elles sont soit nommément désignées soit concernées de par leur fonction.

Le site dispose de trois réserves d'eau dont les caractéristiques sont reportées ci-après :

4.3.2 Les réserves d'eau

La répartition des extincteurs est mentionnée, par type et par quantité, sur les fiches systèmes figurant en annexe 3.

Le site est équipé d'extincteurs poudre, eau et CO₂, répartis en type et en nombre suffisant sur la totalité de la surface du site.

4.3.1 Les extincteurs

4.3 Moyens d'intervention interne

Le plan d'intervention figure en annexe 19.

A noter, SACLAPACK Venizel fait partie des établissements ETARE, établissements négociants auprès des services de secours locaux et pour lesquels des informations détaillées ont été transmises aux services de secours pour permettre une intervention en cas de sinistre.

- Le responsable de l'équipe de sauvegarde des biens.

- L'équipier d'attaque du feu ;

- Le responsable de l'équipe d'attaque du feu ;

- L'électricien ;

- Le responsable du réseau gaz et tuyauterie ;

- Le responsable de la pompe électrique ;

- Le responsable du groupe motopompe diesel sur réservoir ;

- Le responsable des vannes sphinkler ;

- Le responsable de la porte coupe-feu et du Rond Point ;

- Le responsable de l'alarme et de l'appel des pompiers ;

- Le responsable de l'équipe d'intervention interne ;

Le site n'a pas de POI mais en revanche un plan d'intervention qui organise les secours en cas de sinistre. Le plan répartit les tâches entre les différents intervenants suivants :

4.2 Organisation des secours

Caractéristiques	Réserve Sprinklage principale	Réserve Sprinklage secondaire	Réserve Ru Preux
Capacité	800 m ³	40 m ³	540 m ³
Etat	Réserve permanente	Réserve permanente	Réserve en relation avec le Ru Preux
Fonction	Alimentation du réseau sprinklers et poteaux incendie d'une partie du site	Alimentation du réseau sprinklers et poteaux incendie d'une partie du site	Réserve Incendie pompiers
Alimentation eau	Alimentation à partir de l'eau du forage d'eau souterraine du site	Alimentation à partir de l'eau du forage d'eau souterraine du site (possibilité de fermer la connexion avec le Ru Preux en cas d'assèchement)	Bassin en communication avec le Ru Preux (voir photo). La fermeture de vannes permet de conserver le volume d'eau en cas d'assèchement du ru
Localisation	Local Sprinklage	A proximité du local d'archives	Le long du Ru Preux
Mise en œuvre	Pompe diesel 173 kW - Débit 580 m ³ /h	Pompe électrique 30 kW - Débit : 72 m ³ /h	Selon groupe de pompage des pompiers

Fig. 19 : Caractéristiques des réserves d'eau

4.3.3 Le sprinklage

L'intégralité du bâtiment de production est sprinklé. Les caractéristiques du système de sprinklage sont précisées en annexe 18. Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des 7 postes de sprinklage :

N° et nature du poste	Affectation ou repérage du bâtiment	Hauteur maximale	Classe du risque	Débit en l/m²/min	Sprinkleur	
					Type	Nombre
Poste 1 Eau	Atelier transformation	2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	800
Poste 2 Eau	Atelier transformation	2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 chr	12
		2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	21
		2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	706
		2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 chr	12
Poste 3 Eau	Stock carton 2	4,1 m	RTDB 3	12,5	CVUP 74 Bz	132
		4,1 m	RTDB 3	12,5	CVUP 74 chr	9
		4,1 m	RTDB 3	12,5	SWH 74	32
Poste 4 Eau glycol	Stockage bobines	7,7 m	RTDB 3	30	CVUP 20/27 141	260
Poste 5 Eau	Onduleuse	2,9 m	RTDB 2	7,5	CUVP 74 Bz	310
Poste 6 Eau glycol	Quais Stock carton	4,7 m	RTDB 3	15	CUVP 141 Bz	456
		4,1 m	RTDB 3	12,5	CVUP 74 chr	202
		4,1 m	RTDB 3	12,5	CUVP 74 Bz	6

Type d'équipement	Localisation	Nombre	Débit d'eau pompée	Débit d'eau pompe	Source alimentation	Caractéristiques
RIA	RIA secteur presse à balle	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	Reserve RUE Preux	Hall bobine 5
	ONDULEUSE 1	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	Reserve RUE Preux	Hall bobine 3
	ONDULEUSE 2	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	Reserve RUE Preux	Hall bobine 4
	ONDULEUSE 3	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	Reserve RUE Preux	Hall bobine 1
	Proximité maintenance	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	FORAGE	Proximité maintenance
	Secteur pelletes	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	FORAGE	Secteur pelletes
	Demière bâtiment,	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	FORAGE	Demière bâtiment,
	au nord	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	FORAGE	Incence de poteaux
	PotEAUX incendie	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	FORAGE	A proximité presse à balle, extérieur administratif
	Secteur administratif	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	FORAGE	Entre onduleur et parking visiteur
	Exterieur sud, hall	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	FORAGE	

Le tableau ci-après récapitule pour chaque RIA et chaque potneau incendie les principales caractéristiques :
 Le site complète 10 poteaux incendie standards répartis sur l'ensemble du site et 9 RIA concentriques autour du hall bobine et de l'onduleuse. Un plan de localisation est placé en annexe 18.

4.3.4 Les RIA et les poteaux d'incendie

L'alimentation du réseau Sprinkler est assurée à partir du local Sprinklage connexe à la chufferie et via le fonctionnement d'un groupe motopompe. Ce dernier est alimenté par deux cuves de gazole stockées sur réservoir. Le groupe permet de livrer 580 m³/h.

Fig. 20 : Caractéristiques du sprinklage

N° et nature du poste	Affectation ou bâtiment	Hauteur	Hauteur maximale	Classe du risque	Débit en l/m ² min	Type	Nombre
Poste 7	Ateliers techniques Eau	2,5 m	2,9 m	RC3	178	CVUP 74 Bz	113
	Bureaux	2,9 m	2,9 m	RTDB	7,5	CVUP 74 Bz	172
	Atelier technique						

Type d'équipement	Localisation	Nombre	Débit de la pompe	Débit en bout de circuit	Source d'alimentation
	Extérieur nord, hall bobine	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	Forage
	Proximité silos	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	Forage
	Proximité Chaufferie	1	9m ³ /h	6 m ³ /h	Forage

Fig. 21 : Caractéristiques des RIA et poteaux incendie

4.3.5 La collecte des eaux incendie

Le site ne dispose pas à ce jour de bassin de collecte de ses eaux incendie. A ce jour, en cas d'incendie, ces eaux seraient dirigées vers la gravière n°4, située au nord du site.

Le site de SAICA PAPER va procéder au rehaussement des seuils des portes extérieures de 5 cm avec un bourrelet étanche. Cela permettra de confiner au sein du bâtiment un volume de 1475 m³, qui ne seront pas dirigées vers l'extérieur du bâtiment. Par ailleurs, une procédure d'arrêt de la pompe de refoulement de la fosse de l'atelier, qui dirige actuellement les eaux vers la STEP de SAICA PAPER, sera mise en place afin de confiner l'intégralité des eaux du bâtiment.

Au niveau extérieur, une partie des eaux pluviales sera dirigée gravitairement vers la zone bétonnée accolée aux quais de chargement / déchargement (zone 13 à proximité des palettes). Cette zone pourra accueillir 300 m³ d'eau d'extinction compte tenu des dénivелés et en déclenchant des obturateurs d'égout sur les conduites d'eaux pluviales. (Cf. Annexes 18).

Le site voisin SAICA PAPER Vénizel, a implanté un bassin de collecte supplémentaire pour ses eaux incendie, d'un volume 2500 m³. Situé en partie est du site de SAICA PAPER, il permettrait un raccordement pour une partie des eaux incendie de SAICA PACK Vénizel (volume disponible 250 m³). Pour l'instant, aucune démarche pour une autorisation de raccordement n'est en cours, SAICA PACK va étudier les possibilités qui pourraient satisfaire ses besoins en rétention des eaux d'incendie à l'extérieur du bâtiment.

4.3.6 Le personnel d'intervention

Le site dispose d'une équipe de 29 pompiers. Des exercices sont régulièrement organisés sur les différentes opérations telles que évacuation ou mise en application du plan d'intervention. Une salle spécifique leur est destinée. On y trouve notamment un vestiaire pour les tenues d'intervention.

4.4 LES MOYENS D'INTERVENTION EXTERNES

Les services de secours les plus proches sont la caserne de pompier de SOISSONS située à environ 6 Km à l'ouest du site.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au cours de la réalisation de l'étude d'impact, les recherches nécessaires à la connaissance des conditions environnementales d'implantation des activités de la société SAICA PACK Vénizel ont été menées. Elles ont concernées les aspects :

paysager,
milieux physiques,
patrimoine naturel et culturel,
facteurs anthropiques,
ainsi que administratives et réglementaires.

L'incidence des activités exercées par la société SAICA PACK Vénizel sur son environnement a été analysée et évaluée. Toutes les dispositions nécessaires à la suppression, la réduction voire la compensation de l'impact ont été identifiées et appliquées.

Au cours de l'étude des dangers, il a été conduit à :

- l'examen des risques naturels et extérieurs,
- l'étude des procédés présents sur le site,
- l'analyse des dangers présentés par les produits utilisés et stockés,
- la comparaison avec l'accidentologie,
- l'étude des conséquences des scénarios les plus probables,
- l'examen des moyens de prévention, de précaution et des mesures compensatoires proposées.

L'étude des dangers a mis en évidence des dangers plutôt liés à l'incendie, d'extension limitée.

Cependant, l'expérience de la société SAICA PACK Vénizel, ses conditions d'exploitation et le fait qu'elle s'emploie à s'entourer de toutes les dispositions et précautions requises, sont de nature à minimiser les risques. En effet, l'analyse des risques réalisée met en exergue 36 scénarios d'accident, dont 5 sont ressortis comme inacceptables et ont fait l'objet d'une étude approfondie des risques.

L'analyse détaillée de ce scénario a permis de déterminer les zones d'effets associées et de définir les distances d'éloignement nécessaires et suffisants vis-à-vis des autres stockages et équipements présents à proximité de ces secteurs (chaufferie, silo d'amidon, cuve GPL, cuve FOD, sprinkler, etc.).

Au terme de ce travail d'analyse, il est à présent possible de conclure que l'entreprise a déjà mis en place des dispositifs de sécurité techniques (équipements, détecteur, etc.) mais également organisationnel (surveillance, tests et entretien régulier, etc.). Les risques identifiés comme « critiques » lors de la phase d'analyse présentent une probabilité ou une gravité et une cinétique élevée. La plupart des barrières prépondérantes sont également à améliorer.

- plan de formation, exercices,
- modes opératoires ;
- définition d'exigences, sur les tâches à réaliser ; aptitudes et compétences ;
- Le parallèle peut être fait sur les opérations importantes pour la sécurité :

 - plan de contrôle et de tests périodiques,
 - plan d'entretien ;

- définition d'exigences, sur les caractéristiques immédiates des éléments (dimensionnement adapté...);
- Pour les équipements, les actions à mener peuvent se décliner en :

 - La gestion de ces barrières doit permettre de s'assurer de leur efficacité et de leur disponibilité.

Parmi l'ensemble des barrières identifiées au cours de l'analyse des risques, celles qui sont examen des moyens de prévention, de précaution et des mesures compensatrices.

- l'étude des conséquences des scénarios les plus probables,
- la comparaison avec l'accidentologie,
- l'analyse des dangers présents par les produits stockés,
- l'étude des dangers présents par les équipements et matériels présents sur le site,
- l'examen des risques naturels et extérieurs.

Au cours de cette étude des dangers, il a été conduit à prévention et de protection prévus de mettre en place.

Les risques liés aux installations de SÄICA PACK seront donc traités par les moyens de

Nous estimons les investissements nécessaires à environ 550 K€ au total.

d'Exploiter. Les actions en grès sont celles associées à des investissements importants.
 Ces activités sur l'environnement et les terres en cas de dysfonctionnement majeur. Le tableau ci-dessous reprend toutes les actions contenues dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter. Les actions en grès sont celles associées à des investissements importants.
 Afin d'améliorer son système actuel étant donné les besoins identifiés lors de l'analyse des risques, l'entreprise prévoit de prendre les dispositions nécessaires pour prévenir l'impact de ces activités sur l'environnement et les terres en cas de dysfonctionnement majeur. Le tableau ci-dessous résume, en réponse au plan d'actions dégagé par la démarche OHSAS 18001.

De nombreux investissements relatifs à l'amélioration des conditions de travail, ont été réalisés récemment, en réponse au plan d'actions dégagé par la démarche OHSAS 18001.

Fig. 22 : Investissements Environnement et Sécurité de 2005 à 2012

Montant	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Montant	de l'investissement	de la sécurité	Prévention du risque	environnement	des pollueurs incandescents					190 000
										6 380 000€ 103 366€ 2 028 775€ 48 697€ 17 000€ 20 000€

Reférence	Impact	Description	Action réalisée	Date réalisée
2 - Impact sur l'eau	Circuit de refroidissement des cylindres de l'onduleuse en circuit ouvert	Mise en circuit fermé du circuit de refroidissement des cylindres de l'onduleuse : solution potentiellement retenue de "méthode tour de refroidissement"		2017-2018
	Absence de déshouilleur-déboucheur sur les exutoires d'eaux pluviales	Mise en place de déshouilleur-déboucheur		2018-2019
	Absence d'obturateurs d'égouts vers l'Aisne (potentielle pollution de la rivière en cas de déversement ou d'incendie)	Installation d'obturateurs d'égouts dans le réseau d'eaux pluviales		2018-2019
3 - Impact sur l'air	Débit et vitesse d'éjection des gaz non précisés dans le dernier rapport de mesure	Réalisation d'une nouvelle campagne de mesures Communication des résultats à l'Administration	Juillet 2013 Juillet 2013	Juillet 2013
	Dépasserment de la valeur réglementaire pour les NO _x	Le dépassement devra être confirmé lors de la nouvelle campagne de mesures Mise en place et/ou planification d'actions si dépassement avéré		Juillet 2013
4 - Impact du bruit	Dépasserment du niveau sonore en période nocturne au niveau du point P1 (limite de propriété)	A l'occasion de la révision de l'équipement, des réglages seront faits de manière à limiter l'effet des nuisances dans l'environnement Le dépassement devra être confirmé lors de nouvelles mesures		2013
5 - Impact des déchets produits par l'exploitation	Pas de vérification effective des textes réglementaires autorisant et régissant l'activité pour la totalité des transporteurs et éliminateurs de déchets	Recensement et collecte des documents réglementaires relatifs au traitement des déchets générés par le site (Europ'bois, Norbert Dentressangle, Wim Bosman TNT, Envie 2E)		2013

3 - Prescriptions relatives à l'hygiène et aux conditions de travail (Rubrique : Aération - Assainissement)	Le site ne dispose pas de notice d'instruction pour les nouvelles installations de ventilation	Demande à l'installateur/fournisseur la notice d'instruction	2013
3 - Prescriptions relatives à l'hygiène et aux conditions de travail (Rubrique : Éclairage)	Les systèmes de ventilation n'ont pas été contrôlés récemment	Planifier un contrôle	2013
4 - Prescriptions relatives à la sécurité (Rubrique : Incendie - Gestion de l'alerte, de l'évacuation et du sinistre)	Pas de certitude du respect des valeurs minimales d'éclairage au niveau du poste de travail ou à défaut du sol	Réalisation d'une campagne de mesures d'éclairage	2014
4 - Prescriptions relatives à la sécurité (Rubrique : Gestion du risque Explosion - Atmosphères explosives)	Certains RIA ne sont plus connectés au réseau d'eau Non vérification annuelle des trappes de désenfumage	Reconnexion des RIA qui le nécessitent (faire le point sur les besoins en RIA afin de connecter les indispensables par rapport aux autres moyens de protection présents)	2015-2016
4 - Prescriptions relatives à la sécurité (Rubrique : Formation des opérateurs)	Certains équipements non conformes ATEX	Planifier une vérification	2014
Etude de dangers	Absence de protection contre la foudre	Planification des mesures préconisées par l'étude ATEX	2014-2017
		Mise en conformité protection foudre (selon le rapport réalisé)	2014-2016

L'étude approfondie a prouvé que l'exploitation du site de SAICA PACK ne représentait pas de risque grave pour la population ou l'environnement au regard de sa localisation et des moyens de maîtrise mis en place, lesquels seront donc confortés dans un avenir proche.

Les risques liés aux installations de la société SAICA PACK Vénizel sont donc maîtrisés par les moyens de prévention et de protection mis en place.

Les risques sont donc contrôlés par l'entreprise. Le fonctionnement de la société SAICA PACK Venizel n'a que peu d'incidence sur le voisinage autant que sur les autres aspects environnementaux d'implantation de la société.

